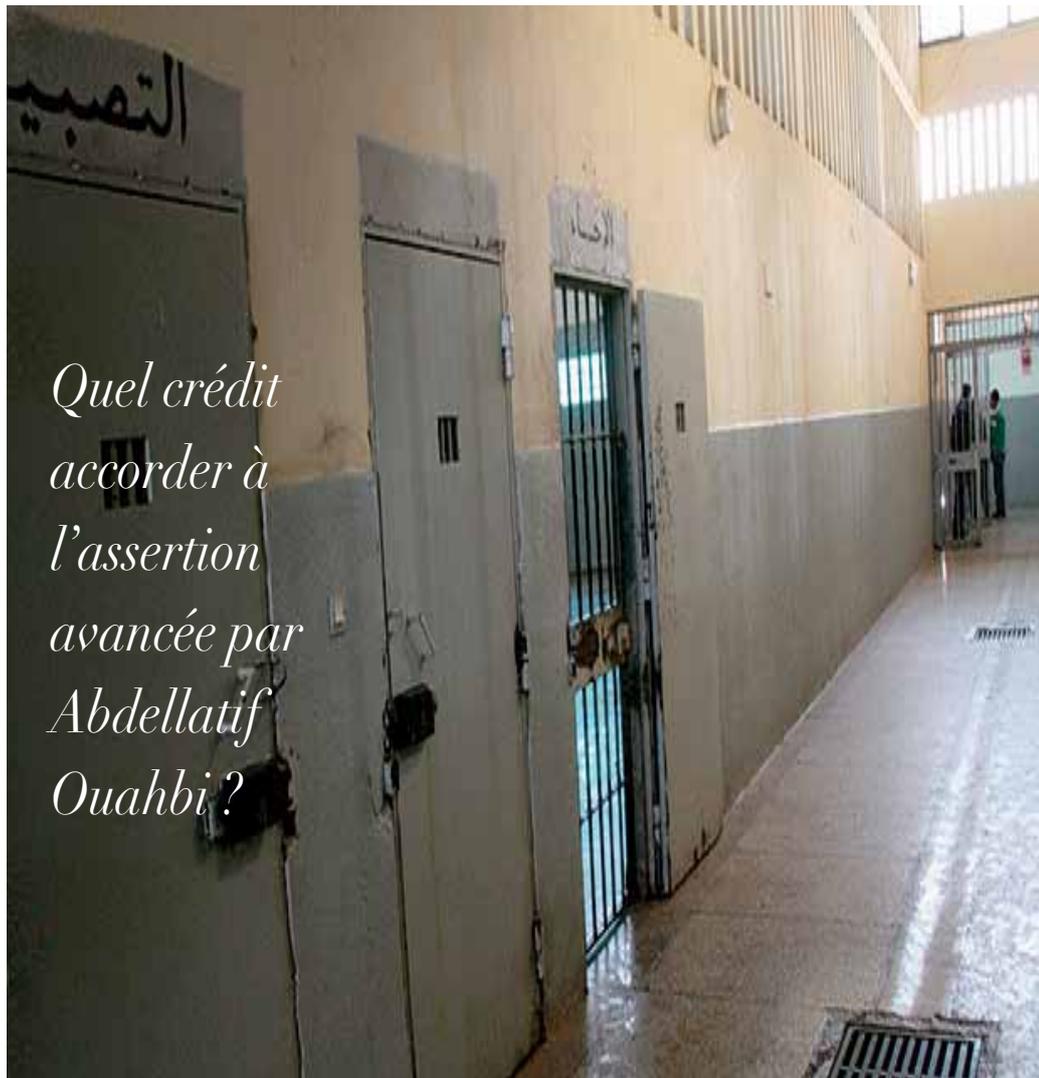


Du déjà-vu !

Le ministre de la Justice tenté par la rationalisation de la détention provisoire



Quel crédit accorder à l'assertion avancée par Abdellatif Ouahbi ?

Lire page 3

S.M le Roi commémore l'anniversaire de la disparition de Feu S.M le Roi Hassan II



Page 2

Benny Gantz attendu au Maroc

La toute première visite d'un ministre israélien de la Défense à Rabat



Page 4

Une campagne de vaccination qui tourne au ralenti

Les populations vaccinées dans le monde relativement épargnées par la nouvelle vague de contaminations



Page 5

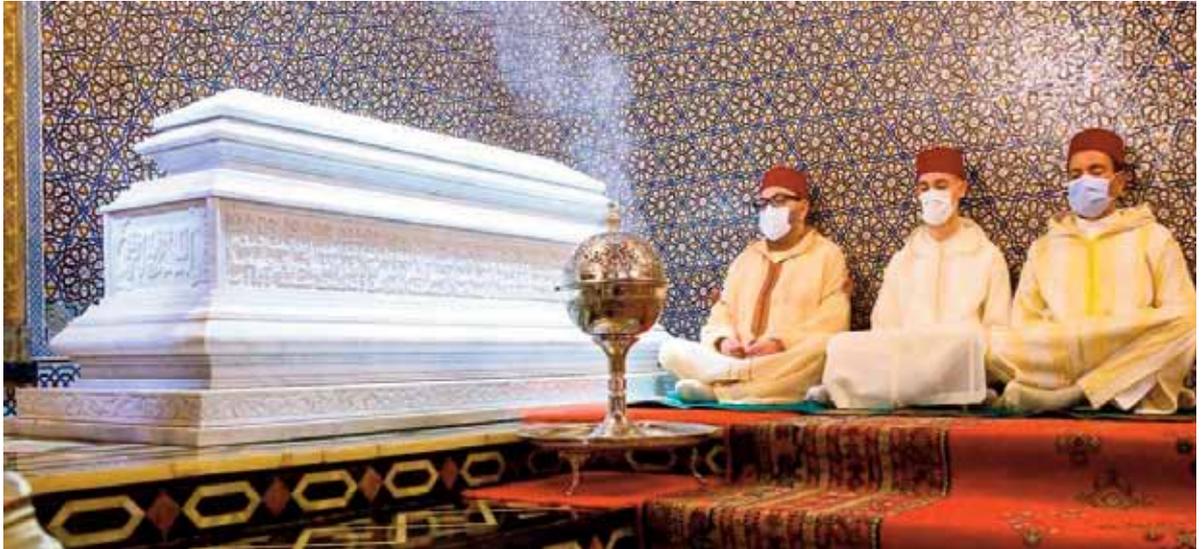
Les choix budgétaires pour 2022 devront s'articuler autour des objectifs prioritaires, selon le CMC



Page 16

S.M le Roi commémore l'anniversaire de la disparition de Feu S.M le Roi Hassan II

Actualité



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, que Dieu L'assiste, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid, a commémoré, lundi 09 Rabii II 1443 de l'Hégire, correspondant au 15 novembre 2021, au Mausolée Mohammed V à Rabat, l'anniversaire de la dis-

parition de Feu S.M le Roi Hassan II, que Dieu l'entoure de Son infinie miséricorde.

A cette occasion, et dans un climat de piété et de recueillement, S.M le Roi, que Dieu Le préserve, s'est recueilli sur la tombe de Son regretté père, Feu S.M le Roi Hassan II, que Dieu l'accueille dans Son vaste Paradis.

Eu égard à la poursuite des mesures préventives qu'implique l'évolution de la situation sanitaire, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie, a bien voulu commémorer cet anniversaire dans un cadre privé et avec une assistance très réduite, dans le strict respect de ces mesures.

Puisse Dieu préserver Sa Majesté le Roi, perpétuer sur Lui les bienfaits de

la santé et Lui accorder longue vie. Puisse-t-Il combler le Souverain en la personne de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et de tous les membres de l'illustre Famille Royale. Dieu L'Audient, exauce les vœux de ceux qui L'implorent.

Antoine Herth : *Le Maroc partenaire fiable de la France et de l'Europe*

Le député du Bas-Rhin et membre de la Commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale française, Antoine Herth, a salué, lundi, la crédibilité "incontestable" du Maroc en tant que partenaire fiable de la France et de l'Europe.

Lors d'un échange avec le consul général du Royaume à Strasbourg, Driss El Kaissi, M. Herth a souligné que le Maroc, sous la conduite éclairée de S.M le Roi Mohammed VI, "poursuit sa marche de développement et son affirmation dans la région comme un leader appelé à jouer un rôle de plus en plus important en tant que pont entre l'Afrique et l'Europe mais également dans le monde arabe notamment grâce à son rôle très important dans la question libyenne et le processus de paix au Moyen-Orient avec les accords d'Abraham".

Selon un communiqué du consulat du Royaume dans la ville alsacienne, le député français a exprimé son "admiration" de la politique agricole marocaine qui atteint "l'autosuffisance du marché national et arrive à exporter des produits de qualité à l'étranger particulièrement en Europe avec des exploitations qui se font de plus en

plus dans un cadre de développement durable".

Lors de cette rencontre, MM. Herth et El Kaissi ont échangé sur les dernières élections au Maroc, ajoute le communiqué, rappelant que comme mentionné par la délégation des observateurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Herth s'est dit "impressionné" par l'augmentation du taux de participation de plus de 50%, soit sept points de plus par rapport aux législatives de 2016 et surtout par l'implication des jeunes dans ce triple scrutin".

Concernant la question du Sahara marocain, le député a salué la "forte" participation des Sahraouis des provinces du Sud à ces élections, dépassant la moyenne du pays, ce qui constitue un "signe de leur attachement à la solution de l'autonomie proposée par le Maroc et saluée par les résolutions du Conseil de sécurité".

A cette occasion, M. Herth n'a pas manqué "d'appeler l'Europe à sauvegarder son partenariat multidimensionnel avec le Royaume et particulièrement en matière d'énergie verte grâce aux avancées marocaines sur les énergies renouvelables", conclut le communiqué.

Pour mettre fin au conflit artificiel autour du Sahara marocain

Une rencontre à Bilbao met en exergue la pertinence du plan d'autonomie

Des militants sahraouis, venant de plusieurs communautés autonomes espagnoles, des politiques, des économistes et des avocats ont souligné, lundi à Bilbao, la pertinence du plan d'autonomie, présenté par le Maroc, pour mettre fin au conflit artificiel autour du Sahara marocain. Lors d'une rencontre, initiée par le Collectif sahraoui d'Espagne, en collaboration avec le Forum économique du Pays Basque, les intervenants ont relevé que la proposition marocaine, qui jouit du soutien international, constitue une «grande opportunité» pour clore définitivement le différend créé de toutes pièces par l'Algérie autour du Sahara marocain et réaliser le progrès dans toute la région.

Pedro Luis Uriarte, ancien ministre régional de l'Économie et des Finances du gouvernement basque, a indiqué que l'autonomie avancée proposée par le Maroc «a une grande valeur politique et économique», assurant qu'il s'agit d'un plan «profond et sérieux» susceptible de consolider la prospérité et le progrès des régions du Sahara. Après avoir exposé les spécificités du système politique basque basé sur l'auto-gouvernance, M. Uriarte a relevé que le plan d'autonomie offre aux habitants locaux la possibilité de gérer leurs propres affaires, un mécanisme important pour consolider le développement local sur tous les plans.

Dans le même contexte, Pedro Campo, économiste et président de la Confédération des entreprises du commerce de Biscaye, a fait noter que «cette rencontre a été riche et fructueuse» pour examiner les avantages de la mise en application de l'autonomie au Sahara marocain, relevant les opportunités d'affaires offertes dans les provinces du Sud.

«Nous avons réellement des opportunités impor-

tautes pour établir des partenariats d'affaires avec nos partenaires au Sahara», a-t-il indiqué.

De son côté, Mme María Tato, avocate et femme d'affaires, qui a présidé récemment une mission commerciale basque au Sahara marocain, a mis en avant le potentiel dont regorgent les provinces du Sud, se félicitant de la sécurité juridique pleinement garantie pour les investisseurs. Les efforts déployés par le Maroc sous la conduite de S.M le Roi Mohammed VI et le plan d'autonomie proposé pour résoudre le conflit régional artificiel autour du Sahara ouvrent le chemin au renforcement des investissements entre les acteurs économiques basques et les régions sahariennes, a-t-elle dit lors de cette rencontre organisée dans le cadre de la commémoration de l'anniversaire de la Marche Verte et de la Fête de l'Indépendance.

L'autonomie ouvre une nouvelle page pour l'émergence d'un horizon prometteur de développement au Sahara marocain, qui servirait les intérêts de tous les Sahraouis et serait le cadre idoine d'intégration de toutes les parties impliquées dans ce conflit artificiel, a fait observer M. Bomba Haidab, du Collectif sahraoui d'Espagne.

Le dernier discours de S.M le Roi à l'occasion de la Marche Verte a été clair et ferme, a indiqué M. Haidab, rappelant que le taux de participation élevé des habitants du Sahara aux élections du 08 septembre dernier a confirmé l'attachement indéfectible des Sahraouis à la mère-patrie.

Mohamed Ali Bachir Adibin, du Collectif sahraoui, a indiqué, pour sa part, que les populations des provinces du Sud peuvent, grâce à l'autonomie sous souveraineté marocaine, tirer le meilleur profit du développement inclusif pour une société moderne et plurielle.

Du déjà-vu !

Le ministre de la Justice tenté par la rationalisation de la détention provisoire



Quel crédit accorder à l'assertion avancée par Abdellatif Ouahbi ?



Le dossier de détention provisoire est de nouveau au cœur du débat public. En effet, le nouveau gouvernement Akhannouch compte s'attaquer à ce dossier qui traîne depuis des années. Abdellatif Ouahbi, ministre de la Justice, a indiqué que l'Exécutif envisage de rationaliser la détention provisoire, considérée comme premier facteur de surpopulation dans les prisons marocaines.

Du déjà vu

Intervenant lundi lors de la séance plénière hebdomadaire consacrée aux questions orales à la Chambre des représentants, le ministre a révélé que 44,56% des personnes incarcérées sont en détention provisoire et que son département n'a pas le pouvoir d'intervenir puisqu'il ne peut s'ingérer dans le travail du ministère public. Pour lui, sa marge de manœuvre se limite à la mise en place d'un cadre législatif adéquat.

A ce propos, il a annoncé que le projet de loi de procédure pénale, qui devrait voir le jour bientôt, stipulait le recours à la détention provisoire seulement en cas d'épuisement de toutes les autres alternatives, soulignant à cet égard, la possibilité de recourir à l'interdiction de quitter le territoire ou au bracelet électronique.

En outre, il a ajouté que ledit projet prévoit de lier le recours à la détention provisoire à des conditions se rapportant à des cas particuliers nécessitant ce recours

comme l'aveu définitif et ferme de l'inculpé, la gravité de l'acte commis pouvant constituer une menace contre l'ordre public ou la gravité des moyens utilisés, tout en soulignant la nécessité de justifier la décision de détention provisoire.

Le ministre a indiqué également que ledit projet prévoit la réduction de la période de détention provisoire de 12 mois à 8 mois, et la possibilité de contester la légalité de la décision de détention provisoire dans un délai d'un jour de détention devant un jury composé de trois juges.

Un problème assez complexe et délicat

Autant dire de prime abord que c'est du déjà vu. L'annonce faite par le ministre prendra-t-elle vraiment effet ? De par les précédentes expériences, on appréhende qu'il en soit autrement. « Le dossier de détention provisoire est un problème assez complexe et délicat qu'il serait difficile à résoudre d'un trait de plume », nous a indiqué Me Allal El Basraoui, bâtonnier du Barreau de Khouribga. Et de poursuivre : « En effet, ce sujet est étroitement lié à l'essence même du travail du ministère public qui demeure une instance indépendante dont le président est désigné par le Roi. Cette instance a le droit, dans le cadre de sa mission, de classer les plaintes déposées ou de poursuivre les personnes concernées. Et ce droit de poursuite n'est assujéti à aucun contrôle ».

Notre interlocuteur nous a ajouté, par ailleurs, que le recours excessif à la détention provisoire impacte gravement la situation dans les établissements pénitentiaires. Un état des lieux qui a été déploré par l'administration pénitentiaire en juillet dernier a souligné que la détention préventive, qui est une mesure « exceptionnelle » devenue presque une « règle », est l'une des causes principales de la surpopulation carcérale. Une critique que partage une coalition de défense des droits humains, qui regroupe 20 principales organisations militantes, qui estime que « la politique de détention provisoire au Maroc est appliquée sans équilibre, sagesse ou prévoyance ». « Nous avons aujourd'hui 90.000 détenus dans nos prisons. Le même chiffre qu'on trouve en France dont la population totale avoisine 70 millions d'habitants », a-t-il noté. Et de poursuivre : « Cette situation entrave la mission des prisons dont la rééducation et la réinsertion des détenus ». A rappeler qu'à fin 2019, plus d'un tiers des détenus (39%), soit 33.689 personnes, étaient en détention provisoire dans les prisons marocaines, selon un rapport annuel du ministère public.

Me Allal El Basraoui estime que la complexité de ce dossier trouve une partie de son explication dans le refus d'une partie du ministère public à faire des concessions sur ce sujet. Pour cette partie, la détention provisoire constitue un élément important d'autorité et de l'aura du ministère public. « Cer-

tains procureurs soutiennent qu'ils doivent préserver la détention provisoire comme moyen de dissuasion », a-t-il précisé.

Des dispositions trop répressives

De son côté, Hassan Daki, Procureur général du Roi près la Cour de Cassation, président du ministère public, a affirmé, en mai dernier à Tétouan, lors d'une journée d'étude sur la "détention provisoire au Maroc", que l'augmentation du taux de détention préventive est principalement due au fait que la plupart des textes juridiques comportent des dispositions répressives qui comprennent des peines privatives de liberté, en plus de l'absence d'alternatives à la détention préventive au niveau législatif, et de l'accroissement du nombre de personnes soupçonnées d'avoir commis des délits et présentées devant le parquet général (20% entre 2017 et 2020).

M. Daki a, à cet égard, assuré que le ministère public est conscient de la nécessité de rationaliser la détention préventive en tant que priorité centrale dans la mise en œuvre de la politique pénale, ce qui est contenu dans les différentes circulaires destinées aux responsables judiciaires pour l'activation du caractère d'exception de la détention préventive, notant que ces efforts ont permis concrètement de réduire de 42% à moins de 39% le taux de détention préventive entre 2017 et 2019, tandis que le nombre de poursuivies en état de détention qui se terminent par une mise en liberté est

passé d'environ 4.000 verdicts en 2018 à 1.867 en 2020.

Après avoir fait observer que seuls les efforts du ministère public ne peuvent réussir la réduction du taux de détention préventive, compte tenu des multiples facteurs liés au nombre de détenus, le Procureur général du Roi près la Cour de Cassation a rappelé que la législation nationale adopte une définition large de la détention préventive qui s'étend à toutes les étapes du procès jusqu'à ce que le jugement définitif soit rendu, contrairement à la définition onusienne, qui limite la définition d'une personne mise en détention provisoire au détenu qui n'a pas fait l'objet d'une décision de justice, même celle rendue en première instance.

Dans ce cadre, il a affirmé que le rythme de règlement des dossiers des détenus est également un facteur clé pour déterminer le taux de détention préventive, ce qui a été observé de manière tangible pendant la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire (45% en 2020), avant l'adoption du choix stratégique du procès à distance, qui a permis la libération de plus de 12.000 personnes. Le président du ministère public a conclu que sur la population carcérale totale, qui s'élevait à 84.990 personnes en 2020, seules 15.359 personnes n'ont pas fait l'objet d'une décision de première instance sur l'exécution d'une peine privative de liberté, soit 18%, qui est le taux réel de détention préventive, selon la définition adoptée par les Nations Unies et dans les lois comparées.

Hassan Bentaleb

Drame

Les corps de trois personnes ont été repêchés après la chute de leur voiture légère dans un canal d'irrigation au niveau de la commune d'Azilal (province d'Azilal).

Les éléments de la protection civile à Azilal ont réussi à repêcher les corps de trois personnes dont deux qui étaient coincées dans les sièges arrière de la voiture qui s'est renversée très tôt dans la matinée du lundi dans un canal d'irrigation, apprend-on auprès d'une source responsable à la Protection civile.

Les plongeurs de la Protection Civile sont descendus depuis cet après-midi le canal pour repêcher le corps d'une quatrième personne, selon la même source qui affirme que les quatre victimes seraient originaires de la province de Fkih Ben Salah.

Les trois corps repêchés ont été acheminés à la morgue du Centre hospitalier régional de Béni Mellal alors qu'une enquête a été ouverte pour déterminer les causes de cet incident.

Assistance

Les garde-côtes de la Marine Royale opérant en Méditerranée et en Atlantique en coordination avec les stations radars et les postes de surveillance implantés sur le littoral adjacent, ont porté secours durant la période allant du 12 au 15 novembre courant, à 331 candidats à la migration irrégulière, dont 248 Subsahariens, 80 Marocains, 2 Asiatiques et 1 Soudanais, en difficulté à bord de dif-

férentes embarcations de fortune, apprend-on de source militaire.

Les personnes secourues ont reçu les premiers soins à bord des unités de la Marine Royale, avant d'être acheminées aux ports les plus proches du Royaume, puis remises aux éléments de la Gendarmerie Royale pour les procédures administratives d'usage, précise-t-on de même source.

Benny Gantz attendu au Maroc



Le ministre israélien de la Défense, Benny Gantz, est attendu au Maroc au cours de la semaine prochaine. C'est ce que rapporte le journaliste, généralement bien informé, Barak Ravid sur son compte Twitter. «Il s'agira de la toute première visite d'un ministre israélien de la Défense au Maroc», précise-t-il.

Le quotidien israélien The Jerusalem Post a, lui aussi, confirmé l'information en expliquant qu'au cours de cette visite, Benny Gantz rencontrera son homologue marocain, Abdellatif Loudiyi, ministre délégué chargé de l'Administration de la Défense nationale, pour signer un protocole d'accord qui définira les termes de la coopération en matière de défense. Selon un haut responsable de l'Etat hébreu, cité par la chaîne de télévision I24, cette visite devra avoir lieu les 24 et 25 novembre courant et sera également l'occasion pour l'ancien chef d'état-major de l'armée israélienne de rencontrer le minis-

tre marocain des Affaires étrangères, Nasser Bourita.

Déjà en septembre dernier, le chef de la diplomatie marocaine annonçait pour la première fois la visite de Benny Gantz, lors d'une réunion virtuelle, tenue à l'occasion du premier anniversaire des accords d'Abraham. «Nous nous attendons à d'autres importantes visites, y compris celles des ministres de l'Economie et de la Défense», avait-il souligné, après avoir loué le déplacement de son homologue israélien, Yaïr Lapid à Rabat et Casablanca.

Après le rétablissement de leurs relations diplomatiques, le Maroc et Israël s'approprieraient, en effet, à franchir un nouveau cap dans la coopération militaire. Rabat envisage, selon des médias israéliens, de mettre sur pied, sur son territoire, une filière dédiée au développement de drones-kamikazes israéliens, appareils relativement simples à construire et aux performances notoire. «Le ministre israélien de la Défense devrait lancer leur

production au cours de la prochaine visite qu'il effectuera au Maroc», explique à Défense News, l'expert militaire marocain Mohamed Skheir. «Le contrat inclura également les systèmes de missiles à courte et

moyenne portée, ainsi que des véhicules blindés et des chars», souligne-t-il dans les colonnes de cet hebdomadaire américain spécialisé dans la politique et les technologies de la défense.

Le Maroc porterait également un grand intérêt pour la nouvelle génération de missiles israéliens «Spike NLOS» qui, selon le site espagnol «Defensa.com», sera, elle aussi, au menu des discussions prévues lors du prochain déplacement de Benny Gantz au Royaume et pourrait bien être incluse dans le contrat négocié entre Rabat et Tel-Aviv. Sans oublier le fameux bouclier antimissile, baptisé Dôme de fer. Développé par Israël avec l'aide des Etats-Unis, ce dispositif d'interception, composé de nombreux radars et batteries capables de lancer jusqu'à 800 missiles simultanément, est destiné à contrer les projectiles et permet d'abattre en vol des engins d'une portée allant jusqu'à 70 km. En mars dernier, Israël a dévoilé une toute nouvelle version

qui peut désormais intercepter simultanément roquettes, missiles et drones. Selon plusieurs médias arabes, l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis auraient, eux aussi, fait l'acquisition de ce système de défense antimissile.

L'Etat hébreu et le Royaume du Maroc ont également conclu un accord en matière de cyber sécurité qui «porte sur la coopération opérationnelle, la recherche, le développement et le partage d'informations», rapporte Times of Israël qui rappelle que des experts marocains devraient bientôt se rendre à Tel-Aviv pour perfectionner leurs connaissances dans la lutte contre les cyberattaques.

Il est à noter qu'Israël a déjà vendu au Maroc, par l'intermédiaire de tiers, des drones de reconnaissance et d'autres systèmes militaires, dont ceux de communication et de contrôle, tels que des systèmes radar pour les avions de combat.

Au-delà de la coopération en matière de défense, Meir Masri, membre du Parti travailliste israélien, souhaite, pour sa part, porter un projet d'exemption de visas entre le Maroc et Israël à la Knesset et il l'a fait savoir sur son compte Twitter. «Il est honteux et inacceptable qu'un Européen ou un Russe puisse entrer en Israël sans visa et de demander un visa d'entrée à nos frères marocains», a-t-il souligné. «J'ai été invité à la prochaine réunion de la Commission des relations étrangères et de la défense de la Knesset. Je présenterai une initiative conjointe israélo-marocaine d'exemption mutuelle de visas», a-t-il précisé.

Si une telle exemption de visas se concrétise, elle devrait permettre au Maroc d'accroître considérablement le nombre de touristes israéliens qui étaient déjà plusieurs milliers à visiter le Royaume chaque année, avant que la pandémie de Covid-19 n'entraîne l'économie touristique mondiale dans une crise sans précédent.

Mehdi Ouassat

“
La toute première
visite d'un
ministre israélien
de la Défense
à Rabat

Une campagne de vaccination qui tourne au ralenti

Les populations vaccinées dans le monde relativement épargnées par la nouvelle vague de contaminations

Le Covid serait-il un boomerang qui reviendrait sans cesse ? A l'aube d'une nouvelle vague de contaminations en Europe, l'hypothèse tient de l'évidence. Le Maroc en sera-t-il exempt ? L'avenir nous le dira. Mais le rythme actuel de la campagne de vaccination n'invite pas à l'optimisme. Elle tourne au ralenti après avoir démarré sur les chapeaux de roues. Lundi soir, 22.428.512 personnes, en tout et pour tout, avaient reçu deux doses du vaccin anti-Covid (AstraZeneca, Sinopharm, Johnson & Johnson, Pfizer).

Lassitude de la population

A ce rythme, ce n'est pas demain la veille que l'objectif de vacciner 80% de la population marocaine (30 millions) sera atteint. En filigrane, le ralentissement de la campagne de vaccination est le reflet d'une forme de lassitude de la population, née d'une pandémie à rallonge mais aussi de la communication ambivalente de l'exécutif. Un flashback de quelques mois renvoie le gouvernement face à ses responsabilités et notamment les multiples déclarations du ministère de la Santé assurant aux citoyennes et citoyens qu'une double injection d'un vaccin anti-Covid représentait l'assurance de vivre demain comme si c'était hier, sans restrictions ni peur. Mais cette promesse, aussi séduisante soit-elle, n'a pas trouvé de prolongement, contrariée par les multiples mutations et variantes du nouveau coronavirus.

En conséquence, l'injection d'une troisième dose s'avère inéluctable. Mais l'annonce de cette nouvelle mesure n'a pas trouvé un écho favorable auprès de la population. Le contrat de confiance semble être rompu ou dans le meilleur des cas, il ne tient plus qu'à un fil. Preuve par les chiffres : Depuis le 4 octobre 2021, seulement 1.579.478 personnes ont reçu la troisième dose. Lundi, ils étaient 8.406 à tendre le bras. Pourtant, les centres de vaccination, de plus en plus désertés, ne disent pas tout de l'importance des sérums anti-Covid.

Baisse des cas de contamination

La baisse des cas de contamination dans le Royaume n'est pas le fruit du hasard. En comptant 45 nouveaux cas Covid+ dans la journée de lundi, le Maroc peut tirer son chapeau au personnel de la santé qui a œuvré à l'organisation de la campagne de vaccination, et au bon sens de la majorité



des citoyennes et citoyens. L'Autriche ne peut pas en dire autant.

Dans les villages montagnards qui caractérisent ce pays d'Europe centrale, les cas de contamination par le coronavirus sont actuellement au plus haut. Depuis une semaine, près de 12.000 nouveaux cas sont comptabilisés quotidiennement en moyenne parmi une nation de 8,9 millions d'habitants. Pour le chancelier Alexander Schallenberg, « la seule chance pour sortir de ce cercle vicieux est d'augmenter le taux de vaccination qui est honteusement bas (65 % à ce jour) ».

Les antivax font fausse route

Raison pour laquelle le gouvernement autrichien a décidé de confiner les non-vaccinés. « Je veux amener les non-vaccinés à se faire vacciner et non enfermer les vaccinés », a ajouté le chancelier dans une tentative de balayer les accusations de discrimination ou d'atteinte aux droits fondamentaux, un débat vif au Maroc depuis la mise en place du pass vaccinal comme condition d'accès à plusieurs lieux publics (moyens de transport, administrations,...) et privés (restaurants, café, salles de sport,...).

Les antivax du Maroc, qui s'en donnent récemment à cœur joie, profitent de la baisse de la courbe épidémique dans le pays pour minimiser l'importance de ce devoir citoyen qu'est la vaccination, tout en fustigeant la décision d'imposer le passeport sanitaire. Pourtant, l'exemple autrichien balaye d'un revers de la main les arguments des anti-vaccins, au même titre que la situation sanitaire outre-Manche.

5 millions de morts dans le monde

Tout juste de retour de Glasgow après la fin de la COP26, le Premier ministre britannique, Boris Johnson, a appelé ses concitoyens à la prudence face à une hausse des contaminations qui a conduit, dit-il, « nos amis du continent à réinstaurer des restrictions ». Et de prévenir : « L'histoire nous a appris que nous ne pouvons pas nous permettre d'être complaisants » en pensant certainement à la flambée de cas observée ces derniers jours. En cause, l'approche de l'hiver mais aussi une immunité collective vac-

cinale incomplète (68,5 %).

A l'évidence, l'ombre d'une autre vague de contaminations plane sur l'Europe et le monde entier. Les pays où le taux de vaccination est élevé sont actuellement relativement épargnés. Au point qu'on en vient à se demander ce qui serait advenu du monde en l'absence de vaccins ? On ne le saura sans aucun doute jamais. Peut-être que les traitements auraient pris le relais (voir encadré). En revanche, on est sûr et certain que la pandémie de Covid-19 a déjà fait plus de 5 millions de morts dans le monde depuis fin décembre 2019, selon un bilan établi par l'Agence France-Presse. Et c'en est déjà trop.

Chady Chaabi

Deux traitements autorisés par l'Agence européenne des médicaments

Le régulateur européen a déclaré, jeudi 11 novembre, avoir approuvé pour la première fois la mise sur le marché dans l'Union européenne de deux traitements par anticorps contre le Covid-19. L'Agence européenne des médicaments a fait savoir, dans un communiqué, avoir approuvé l'utilisation d'un traitement du laboratoire pharmaceutique suisse Roche, le Ronapreve (cocktail d'anticorps connu aux Etats-Unis sous le nom de Regen-CoV), et d'un traitement de la société sud-coréenne Celltrion, le Regdanvimab.

La commissaire européenne à la santé, Stella Kyriakides, a déclaré que l'approbation des deux médicaments était une « étape importante » contre la maladie, l'UE s'appuyant jusqu'à présent sur quatre vaccins. « Avec des hausses des contaminations au Covid-19 dans presque tous les Etats membres, il est rassurant de voir de nombreux traitements prometteurs en développement dans le cadre de notre stratégie thérapeutique contre le Covid-19, a-t-elle ajouté dans un communiqué. Aujourd'hui, nous faisons un pas important vers notre objectif d'autoriser jusqu'à cinq nouveaux traitements dans l'UE d'ici la fin de l'année. »



A Kiev, une nouvelle vague du Covid fait doubler les crémations



Les crémations à Kiev ont doublé depuis l'été, conséquence de la vague de nouveau coronavirus qui frappe l'Ukraine, pays dont la population est faiblement vaccinée, a indiqué à l'AFP l'unique crématorium de la capitale.

"En été, nous avions une soixantaine de procédures en moyenne (par jour). Aujourd'hui, c'est de 100 à 120", a indiqué un porte-parole du crématorium, Andrii Iachtchenko.

En octobre, plus de 2.800 crémations ont eu lieu, dont 600 pour des personnes décédées du Covid-19, a-t-il précisé, contre 1.400 en août.

Des journalistes de l'AFP ont

vu lundi deux cortèges funèbres devant le crématorium de Kiev, un imposant bâtiment en béton doté d'une porte monumentale situé dans le cimetière historique de Baïkové, près du centre-ville.

Pendant chaque crémation, l'édifice crachait une épaisse fumée grisâtre qui enveloppait une partie du cimetière.

Masque sur le visage, des proches des défunts distribuaient des bougies devant le bâtiment, pendant que des camionnettes blanches apportaient de nouveaux cercueils, lesquels étaient rapidement emmenés à l'intérieur.

En raison de la contagiosité du virus, les offices religieux et les cérémonies à cercueil ouvert à l'inté-

rieur du crématorium sont interdits pour les personnes mortes du Covid-19, a expliqué M. Iachtchenko.

Conséquence du grand nombre de décès, le crématorium est resté ces dernières semaines ouvert plus longtemps que d'habitude, parfois jusqu'à minuit, a-t-il ajouté.

Avec 442 morts liées au coronavirus recensées en 24 heures, l'ex-république soviétique au système de santé publique défaillant était lundi le deuxième pays au monde ayant enregistré le plus de nouveaux décès quotidiens, derrière la Russie (1.211).

L'Ukraine fait face depuis des semaines à sa pire vague de nouveau coronavirus, portée par le va-

riant Delta, plus contagieux, et la méfiance de la population vis-à-vis des vaccins.

La vaccination s'est accélérée en octobre sous la pression des autorités qui ont mis en place des restrictions pour les non-vaccinés, comme l'obligation de montrer un pass sanitaire pour accéder à certains lieux publics.

Mais à ce jour, seulement 28% des Ukrainiens ont reçu deux doses de vaccin anti-Covid, a indiqué lundi le ministre de la Santé Viktor Liachko dans un communiqué.

Au total, le pays de près de 45 millions d'habitants a recensé 3,2 millions de cas de cette maladie, dont plus de 77.000 mortels.

Pfizer, BioNTech et Moderna engrangent plus de 1.000 dollars de profits par seconde

Pfizer, BioNTech et Moderna engrangent un profit combiné de 65.000 dollars par minute grâce à leurs vaccins contre le Covid-19, selon une étude de la People's Vaccine Alliance, qui milite pour une meilleure répartition des vaccins à travers le monde.

Ces groupes pharmaceutiques ont amassé cet argent en vendant l'immense majorité de leurs doses à des pays riches, aux dépens des nations moins développées qui restent très faiblement vaccinées, déplore l'association.

D'après ses calculs, basés sur les résultats publiés par ces entreprises, le trio réalisera des bénéfices avant impôts de 34 milliards de dollars cette année, soit plus de mille dollars par seconde, 65.000 dollars par minute ou 93,5 millions de dollars par jour.

Pfizer, BioNTech et Moderna se distinguent ainsi d'AstraZeneca et Johnson & Johnson qui vendent pour l'instant leurs vaccins à prix coûtant.

"Il est indécent que quelques entreprises empochent des millions de dollars de bénéfices chaque heure, alors que seulement 2% des personnes dans les pays à faible revenu ont été entièrement vaccinées contre le coronavirus", a déploré Maaza Seyoum de la branche africaine de People's Vaccine Alliance et African Alliance.

L'alliance déplore aussi qu'en dépit d'un financement public de plus de 8 milliards de dollars, Pfizer, BioNTech et Moderna ont tous rejeté les appels à transférer la technologie des vaccins à des producteurs dans des pays à faible revenu par l'intermédiaire de l'OMS, "une mesure qui pourrait augmenter l'offre mondiale, faire baisser les prix et sauver des millions de vies".

La People's Vaccine Alliance, qui compte parmi ses 80 membres Oxfam et Onusida, exhorte aussi les géants pharmaceutiques à lever immédiatement les brevets protégeant les vaccins anti-Covid, via une initiative de l'Organisation mondiale du commerce, autour de laquelle les tractations continuent.

L'Egypte interdit ses administrations aux fonctionnaires non-vaccinés

L'Egypte interdit depuis lundi aux fonctionnaires et étudiants n'ayant pas été vaccinés contre le Covid-19 d'accéder aux bâtiments publics et aux universités sans test PCR, une mesure qui sera élargie le 1er décembre aux usagers des administrations.

Désormais, les fonctionnaires devront être vaccinés ou présenter un test PCR négatif --dont le prix peut s'avérer prohibitif-- "tous les

trois jours pour accéder à leur lieu de travail", a indiqué le ministère du Tourisme et des Antiquités, précisant suivre une décision gouvernementale qui s'applique à toutes les administrations.

Et il en va de même pour l'accès des étudiants aux universités, selon le journal d'Etat al-Ahram.

Alors que début octobre, le taux de vaccination plafonnait encore à 7%, l'Egypte a considérablement accéléré sa campagne

avec notamment des unités mobiles et stands de vaccination dans le métro, sur simple présentation d'une carte d'identité.

Aujourd'hui environ 40 des plus de 102 millions d'Egyptiens ont reçu au moins une dose de vaccin, selon le ministre de la Santé par intérim, Khaled Abdel Ghaffar. Toutefois, seuls 14 millions d'entre eux ont reçu une deuxième dose alors que le pays est confronté à une quatrième

vague épidémique.

Le port du masque est lui très peu respecté, notamment dans la mégalopole de plus de 20 millions d'habitants du Caire où densité de population et promiscuité sont reines, surtout dans ses administrations bondées tous les jours de la semaine.

Au total, l'Egypte a enregistré officiellement 393.961 cas de contamination au coronavirus dont 19.499 décès.

Biden et Xi se parlent longuement mais restent à couteaux tirés sur Taïwan



déclarations préliminaires que "la compétition entre les deux pays ne devait pas se transformer en un conflit, qu'il soit intentionnel ou non".

"La Chine et les Etats-Unis doivent améliorer leur communication et leur coopération", avait affirmé de son côté Xi Jinping, se disant heureux de voir "son vieil ami", pour la première fois par écrans interposés, alors que leurs deux précédents échanges s'étaient faits au téléphone.

Si après l'arrivée au pouvoir de Joe Biden, le ton a changé par rapport aux emportements de l'ère Trump, la relation entre Washington et Pékin reste extrêmement tendue.

Cette rencontre virtuelle s'est tenue au moment où Xi Jinping ne cesse de renforcer son emprise sur le régime.

Le Parti communiste chinois a adopté la semaine dernière un texte appelant "le Parti, l'armée et le peuple à s'unir plus étroitement autour du Comité central dont Xi Jinping forme le coeur".

Le président américain, confronté à un paysage politique extrêmement divisé, et à une pandémie qu'il peine à éradiquer, a mentionné la Chine lundi en promulguant un gigantesque plan d'infrastructures, censé permettre à l'Amérique de "gagner la compétition" du XXI^{ème} siècle.

A la fin de son discours, le président américain a répété l'une de ses phrases favorites: "Ce n'est jamais, jamais une bonne idée de parler contre le peuple américain."

Joe Biden et Xi Jinping se sont parlé pendant plus de trois heures mais sont restés à couteaux tirés sur Taïwan, le président chinois exhortant son homologue américain de ne pas "jouer avec le feu" sur cette question brûlante.

Cette conversation par visioconférence s'est tenue dans la soirée de lundi à Washington et mardi matin à Pékin. Elle a été "respectueuse et franche" et "beaucoup plus longue que prévu", selon un haut responsable américain. Les deux dirigeants ont rappelé la nécessité d'établir des "garde-fous" pour éviter que leurs nombreux différends ne dégèrent en conflit.

Mais ils ont aussi campé sur

leurs positions sur les différends en question.

Les Etats-Unis "s'opposent fermement" à toute tentative "unilatérale de changer le statu quo ou de porter atteinte à la paix et à la stabilité dans le détroit de Taïwan", a dit M. Biden, selon un texte publié par la Maison Blanche à l'issue de l'entretien.

Cette phrase sur le "statu quo" peut tout aussi bien s'adresser à Taïwan et à ses dirigeants actuels favorables à une indépendance formelle de l'île, dont le nom officiel reste "République de Chine". Pékin considère Taïwan comme une province rebelle devant réintégrer son giron, et a averti qu'une déclaration d'indépendance serait pour lui un casus belli.

"Les autorités taïwanaises ont tenté à plusieurs reprises de s'appuyer sur les Etats-Unis pour l'indépendance et certains aux Etats-Unis tentent d'utiliser Taïwan pour contrôler la Chine", a pour sa part fait remarquer Xi Jinping.

"C'est une tendance très dangereuse qui revient à jouer avec le feu", a-t-il dit, selon des propos rapportés par le ministère chinois des Affaires étrangères.

"Si les séparatistes à Taïwan nous provoquent, nous forcent la main voire franchissent la ligne rouge, nous devons prendre des mesures décisives", a mis en garde le président chinois.

Récemment, la Chine a intensifié son activité militaire près de

l'île, tandis que Washington a réitéré son engagement d'aider Taïpei à construire et à renforcer sa défense.

Lors de l'entretien, Joe Biden a aussi exprimé ses "préoccupations à propos des pratiques (de la Chine) au Xinjiang, au Tibet et à Hong Kong, et des droits humains en général". Et il a critiqué les pratiques commerciales et économiques jugées "déloyales" de la Chine.

Ces fermes déclarations tranchent avec l'amabilité affichée au début de la rencontre. Les deux hommes s'étaient salués de la main, par écrans interposés, selon les images tournées de part et d'autre.

Joe Biden avait estimé dans ses

A Paris, la détresse des exilés afghans en soins psychiatriques

Ehsan* reverse un sachet rempli de médicaments sur le bureau de sa psychiatre à Paris. Il n'a jamais retrouvé le sourire depuis qu'il a quitté l'Afghanistan et les comprimés n'arrivent plus à calmer son mal-être.

Depuis qu'il connaît la date de l'entretien pour sa demande d'asile en France, il ne dort plus. "Je stresse, je tremble, je ne me sens jamais bien", marmonne cet Afghane de 27 ans, mains jointes entre les cuisses.

Voûté sur son siège, regard dans le vide et cheveux hirsutes, il se confie au Dr Andrea Tortelli, qui le suit au Groupement hospitalier universitaire (GHU) de Paris, dont une unité tente de raffoler des âmes fracassées par le parcours migratoire et la précarité.

En France depuis trois ans, Ehsan venait pourtant de trouver une chambre d'hôtel porte de la Villette, après neuf mois à la rue.

Andrea Tortelli jette les plaquettes de médicaments à la poubelle. Avant l'entretien qui décidera de son avenir en France, dans quelques jours, il faut se reposer, s'aérer l'esprit, lui suggère-t-elle.

"J'aimerais sortir, mais ça fait dix mois que je suis en sandales", rétorque Ehsan en ce mercredi froid de novembre, pointant ses pieds marqués par des engelures.

Dans ce centre de soins du XX^e arrondissement de Paris, qui a ouvert ses portes à l'AFP, 120 patients sont suivis régulièrement, dont 80% d'Afghans.

La cellule du GHU dédiée à la santé mentale s'est montée, il y a un an, pour accompagner les exilés dans la durée.

Elle apparaît cependant comme un sparadrap sur une plaie béante. En attendant le renfort de deux médecins, l'établissement parisien n'est ouvert que deux jours par semaine. Les demandes pleuvent, les consultations s'enchaînent.

Samir*, autre Afghane de 26 ans, ne trouve plus le sommeil non plus: il a épuisé toutes les voies de recours pour obtenir le statut de réfugié et, d'un jour à l'autre, il peut être renvoyé vers la Roumanie, son premier pays d'entrée dans l'Union européenne.

"Je n'ai plus envie de rien. Mon coeur s'est fermé", dit le jeune homme.

Il n'a plus de nouvelle de sa famille, restée en Afghanistan, depuis près d'un an. Il se lève, regarde dans le vide, se rassoit. "Tout ça me rend fou!"

Ces derniers temps, il "perd patience": "quand les gens me parlent, je stresse, j'ai envie de me casser la tête ou de leur casser la tête".

"La précarité, la faim, la rue, la peur d'être renvoyés chez eux... Tout cela aggrave les traumas", analyse Andrea Tortelli, responsable de l'unité.

Un "stress post-migratoire" nomme-t-elle, regrettant que les pouvoirs publics ne s'intéressent à ces troubles mentaux que lorsqu'ils rejouent sous forme de faits divers.

Dans les centres médico-psychologiques spécialisés, vers lesquels les centres d'accueil orientent les migrants en détresse, les listes d'attente s'étalent sur plusieurs mois.

"En 2012, nous avions estimé le nombre d'exilés souffrant de troubles psychologiques à 125.000. Aujourd'hui, on serait plutôt autour de 140.000", affirme Sibel Agrali, directrice du Centre Primo Levi, où sont suivis plus de 400 patients de 48 nationalités. En France, seule une quinzaine de centres de soins proposent aux exilés un suivi psychologique "adapté", selon un rapport publié en 2018 par ce centre avec Médecins du monde.

Une autre étude publiée lundi par Médecins sans frontières et le Comité pour la santé des exilés (Comede) souligne que les mineurs isolés étrangers suivis souffrent pour moitié de troubles mentaux générés par leurs conditions de vie en France.

Au Dr Tortelli, Donya* répète qu'elle ne supporte plus sa colocataire. Dans son centre d'accueil, cette Afghane de 72 ans partage sa chambre avec une femme qui "achèvera de (la) rendre malade", dit-elle.

Condoléances



C'est avec grande affliction que nous avons appris le décès de Larbi Moujahid, oncle de notre collègue Meryem Reyhane, survenu lundi 15 novembre à Casablanca.

En ces douloureuses circonstances, nous présentons nos sincères condoléances à l'épouse du défunt, Khadija, à ses enfants Aïcha ; Kaouter, Jamal, Kamal, Mohcine ainsi qu'à tous les membres de la famille.

Puisse Dieu avoir l'âme du regretté en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

HORIZONS Réparer le financement climatique

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Glasgow (COP26) est loin de répondre aux besoins d'une planète sûre, principalement en raison du même manque de confiance qui pèse sur les négociations mondiales sur le climat depuis près de trois décennies. Les pays en développement considèrent le changement climatique comme une crise causée en grande partie par les pays riches, qu'ils considèrent également comme se dérochant à leur responsabilité historique et actuelle dans la crise. Craignant de devoir payer les factures, de nombreux pays en développement clés, comme l'Inde, ils ne se soucient pas beaucoup de négocier ou d'élaborer des stratégies.

Ils ont un point – en fait, plusieurs points. Le comportement bâclé des États-Unis pendant trois décennies ne leur échappe pas. Malgré les appels à l'action méritoires du président Joe Biden et de l'envoyé pour le climat John Kerry, le premier n'a pas été en mesure de pousser le Congrès américain à adopter une norme d'énergie propre. Biden peut se plaindre autant qu'il veut de la Chine, mais

après 29 ans d'inaction du Congrès depuis que le Sénat a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 1992, le reste du monde voit la vérité : le Congrès américain brisé et corrompu reste dans la poche de Big Pétrole et gros charbon.

Le financement est au cœur de la rupture géopolitique sur le changement climatique. Les pays en développement subissent déjà d'innombrables pressions : la pandémie de COVID-19, la faiblesse des économies nationales, les catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes et graves, les multiples perturbations de l'ère numérique, les tensions américano-chinoises et les coûts d'emprunt élevés sur les prêts internationaux. Ils regardent les pays riches emprunter des milliards de dollars sur les marchés des capitaux à des taux d'intérêt proches de zéro, alors qu'ils doivent payer 5 à 10 %, s'ils peuvent emprunter. Bref, ils voient leurs sociétés prendre encore plus de retard par rapport aux pays à revenu élevé.

Dans ce contexte de forte anxiété économique, les pays en développement voient les pays riches refuser de discuter fran-

chement de la crise financière à laquelle les pays en développement sont confrontés lorsqu'il s'agit d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ou d'autres besoins urgents. Ils voient les pays riches dépenser environ 20 000 milliards de dollars supplémentaires pour leur propre économie en réponse au COVID-19, mais ne pas tenir leur promesse – datant de la COP15 en 2009 – de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour l'action climatique dans les pays en développement.

Bien sûr, la réticence de Biden quant au financement climatique pour les pays en développement est compréhensible. Il serait fustigé par les médias nationalistes américains s'il appelait à plus d'aide américaine pour les pays en développement, et n'y gagnerait rien au Congrès. Avec le déclin de l'influence mondiale des États-Unis, les nationalistes américains se sont tournés encore plus agressivement contre le reste du monde. "America Firsters" au Congrès bloquerait tout nouveau crédit.

De nombreux gouvernements en Europe sont à peu près dans la même position, perchés de manière précaire entre les partis nationalistes et internatio-

nalistes. Et avec des déficits budgétaires dans les pays européens généralement élevés à la suite de COVID-19, de nombreux parlements ont peu de goût pour faire plus – d'autant plus que l'Union européenne consacre déjà une part bien plus élevée du revenu national brut (environ 0,5%) au développement officiel de l'aide pendant que les États-Unis (réservent que n'y 0,17%).

Cela nous laisse coincés entre la réalité d'une crise climatique mondiale dévastatrice et la politique nationaliste des pays riches, avec un financement climatique basé sur les contributions volontaires des riches. Le résultat est le sous-financement chronique et profond des biens publics mondiaux tels qu'un climat sûr, les objectifs de développement durable et les vaccins Covid-19. Des dirigeants comme Biden peuvent plaider auprès de leurs assemblées législatives pour qu'elles soient responsables, mais les législateurs trouvent qu'il est plus opportun politiquement de dénoncer les étrangers « non méritants ».

Les échecs financiers de la COP26 sont à la fois tragiques et absurdes, allant au-delà de l'échec global à mobiliser les 100 milliards de dollars promis par



an. Considérez que le très prisé Fonds d'adaptation au climat, créé pour aider les pays en développement à répondre à leurs besoins d'adaptation, a collecté la totalité des 356 millions de dollars de promesses de dons lors de la COP26, soit environ cinq cents par personne dans les pays en développement du monde. Le financement des « pertes et dommages », c'est-à-dire la récupération et la reconstruction après les catastrophes climatiques, s'en est encore plus manifestement sorti, les pays riches n'acceptant que de tenir un « dialogue » sur la question.

Ce volontarisme financier doit cesser. Nous avons besoin d'une formule globale qui désigne la responsabilité à chaque pays riche. Au moins dans ce cas, la communauté mondiale aurait une référence pour exiger des mesures de la part des pays à la traîne comme les États-Unis.

Voici une approche simple et réalisable. Pour aider à financer la transition vers les énergies propres (atténuation) et la résilience climatique (adaptation) dans les pays en développement, de chaque pays à revenu élevé serait prélevé 5 \$ par tonne de dioxyde de carbone émis. Pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure seraient prélevés 2,50 \$ la tonne. Ces taxes sur le CO2 commencent dès que possi-

ble et augmenteraient progressivement, doublant en cinq ans.

Les pays pourraient facilement payer des sommes aussi modestes à partir du produit des taxes sur le carbone et des enchères de permis d'émission, qui auront toutes deux un prix par tonne de CO2 beaucoup plus élevé que la taxe.

Les pays à revenu élevé émettent actuellement environ 12 milliards de tonnes de CO2 par an et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en émettent environ 16 milliards de tonnes par an. Les fonds

seraient dirigés vers les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, ainsi que vers des pays présentant des vulnérabilités climatiques particulières (tels que les petits États insulaires confrontés à l'élévation du niveau de la mer et à des cyclones tropicaux plus intenses).

Supposons que la moitié des fonds (initialement 50 milliards de dollars) soient distribués sous forme de subventions pures et simples, et que le reste soit injecté dans les banques multilatérales de développement (BMD), telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, en tant que nouveau capital pour soutenir le financement climatique. Les BMD utiliseraient le nouveau capital pour lever des fonds sur les marchés des capitaux, mobilisant les nouveaux 50 milliards de dollars pour peut-être 200 milliards de dollars en obligations vertes, qu'elles rétrocéderaient aux pays en développement pour des projets climatiques.

De cette façon, la modeste taxe carbone permettrait de lever environ 250 milliards de dollars de nouveaux financements climatiques annuels et doublerait pour atteindre environ 500 milliards de dollars après cinq ans.

Pour financer les pertes et les dommages, un prélèvement supplémentaire serait appliqué, non pas

aux émissions actuelles mais à la somme des émissions passées, afin d'aligner les pertes et dommages d'aujourd'hui sur la responsabilité historique du changement climatique d'aujourd'hui. Les États-Unis, par exemple, sont responsables d'environ 20 % de toutes les émissions de CO2 depuis 1850. Si un nouveau Fonds mondial pour les pertes et dommages cherche à lever, disons, 50 milliards de dollars par an, la part annuelle des États-Unis serait de 10 milliards de dollars.

S'entendre sur de tels principes de revenus ne sera bien sûr pas facile, mais il vaudra bien mieux lutter pour un nouveau système basé sur des règles que de parier l'avenir de la planète sur le volontarisme. La COP26 a définitivement montré que demander aux politiciens nationaux de voter pour des fonds volontaires pour les biens publics mondiaux est une impasse. Les politiciens des pays riches ont eu une douzaine d'années pour mettre en place le financement climatique promis, mais ils ont échoué. Un système fondé sur des règles, avec un partage équitable et transparent des charges, est le moyen d'assurer le financement dont nous avons besoin pour la sécurité et l'équité planétaires.

Par Jeffrey D. Sachs
Professeur d'université
à l'université de Columbia



Les échecs financiers de la COP26 sont à la fois tragiques et absurdes, allant au-delà de l'échec global à mobiliser les 100 milliards de dollars promis par an.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Secrétariat Général
Division des Affaires Rurales



Avis d'appel d'offres

Concernant la location de terrains collectifs pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole

La province de Settat (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location de Quatre (04) lots de terrains collectifs revenant à la collectivité ethnique **GAADAT OULED AABADI** pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné au tableau ci-dessous :

LOT N°	Nom du Collectif	Collectivité ethnique	Référence foncière	Caïdat	Coordonnées Lambert	Superficie	Caractéristiques du foncier	Prix d'ouverture
01	Gaadat Ouled Aabadi	Ouled Aabadi	T31707/15 (DA8)	N'khaïla Khazazza	348000,251200	20ha83a85ca	Agricole	1500,00
02	Gaadat Ouled Aabadi	Ouled Aabadi	T31707/15 (DA8)	N'khaïla Khazazza	348600,251400	19ha46a11ca	Agricole	1500,00
03	Gaadat Ouled Aabadi	Ouled Aabadi	T31707/15 (DA8)	N'khaïla Khazazza	348600,250900	19ha60a17ca	Agricole	1500,00
05	Gaadat Ouled Aabadi	Ouled Aabadi	T31707/15 (DA8)	N'khaïla Khazazza	348500,250300	21ha99a30ca	Agricole	1500,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales relevant du Secrétariat Général de la Province de Settat ou téléchargé à partir du site web de la Direction des Affaires Rurales : www.terrescollectives.ma.

Pour tous renseignements complémentaires contacter le **numéro 05 23 40 24 66/77**.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis à la division des affaires rurales province Settat à partir du **19 Novembre 2021 jusqu'au 22 Décembre 2021 à 15 H 00** délais de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le **24 Décembre 2021 à 9h30** au siège du Secrétariat Général de la Province (Salle de réunion).

N°10 206/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Secrétariat Général
Division des Affaires Rurales



Avis d'appel d'offres

Concernant la location de terrains collectifs pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole

La province de Settat (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location de (05) lots de terrains collectifs revenant à la collectivité ethnique **M'KHALKHLIYINE** pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné au tableau ci-dessous :

Caïdat	Nom du Collectif	Collectivité ethnique	Référence foncière	Lot n°	Coordonnées Lambert	Superficie	Caractéristiques du foncier	Prix d'ouverture
N'khaïla Khazazza	Bled Dayat Moufrane	M'khalhlyiyine	TF2497/D	1	343600,256350	19ha56a34ca	Agricole	1500,00
N'khaïla Khazazza	Bled Dayat Moufrane	M'khalhlyiyine	TF2497/D	2	343700,256150	19ha33a58ca	Agricole	1500,00
N'khaïla Khazazza	Bled Dayat Moufrane	M'khalhlyiyine	TF2497/D	3	343400,2556000	20ha28a86ca	Agricole	1500,00
N'khaïla Khazazza	Bled Dayat Moufrane	M'khalhlyiyine	TF2497/D	4	343600,255300	20ha26a82ca	Agricole	1500,00
N'khaïla Khazazza	Bled Dayat Moufrane	M'khalhlyiyine	TF2497/D	5	343650,255100	20ha19a70ca	Agricole	1500,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales relevant du Secrétariat Général de la Province de Settat ou téléchargé à partir du site web de la Direction des Affaires Rurales : www.terrescollectives.ma.

Pour tous renseignements complémentaires contacter le **numéro 05 23 40 24 66/77**.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis à la division des affaires rurales province Settat à partir du **19 Novembre 2021 jusqu'au 22 Décembre 2021 à 15 H 00** délais de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le **27 Décembre 2021 à 14h00** au siège du Secrétariat Général de la Province (Salle de réunion).

N°10 207/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
-PRESIDENCE- EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°13/UCD/2021

Le **09/12/2021 à 15 heures**, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix pour: **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE A L'ECOLE NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES D'EL JADIDA ET DE DEUX amphiteatres DE 400 PLACES CHACUN A LA FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES D'EL JADIDA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali sis à avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à **182.000,00 (CENT QUATRE-VINGT DEUX MILLE DIRHAMS)**.
L'estimation du coût des travaux établis par le maître d'ouvrage s'élève à: **DOUZE MILLIONS CENT ONZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS DIRHAMS ET VINGT-HUIT CENTIMES TTC (12.111.263,28 DH TTC)**.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la présidence de l'Université.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- soit les envoyer par voie électronique via le portail Marocain des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 29/11/2021 à 11heures. Le lieu de rencontre est la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du Règlement de consultation. Le certificat délivré dans le cadre du système de qualification et classification pris en application des dispositions du décret n° 2-94-223 du 16 juin 1994 tiens lieu du dossier technique. A ce titre, il est exigé des concurrents la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, qualification et classe minimale suivantes :

Secteur	Qualification	Classe
A	A.2	2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 04 paragraphe Bdu règlement de consultation.

N°10 209/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
-PRESIDENCE- EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°14/UCD/2021

Le **09/12/2021 à 16 heures**, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix pour: **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'INSTALLATION DU LABORATOIRE DE FABRICATION A L'ECOLE NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES D'EL JADIDA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali sis à avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à **20.500,00 (VINGT MILLECINQ CENT DIRHAMS)**.
L'estimation du coût des travaux établis par le maître d'ouvrage s'élève à: **UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX DIRHAMSTTC (1.356.570,00 DH TTC)**.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la présidence de l'Université.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- soit les envoyer par voie électronique via le portail Marocain des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 29/11/2021 à 16heures. Le lieu de rencontre est la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du Règlement de consultation. Le certificat délivré dans le cadre du système de qualification et classification pris en application des dispositions du décret n° 2-94-223 du 16 juin 1994 tiens lieu du dossier technique. A ce titre, il est exigé des concurrents la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, qualification et classe minimale suivantes :

Secteur	Qualification	Classe
A	A.5	4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 04 paragraphe Bdu règlement de consultation.

N°10 210/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI PRESIDENCE EL JADIDA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 10/UCD/2021
Le 09/12/2021 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé **ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE ET DE LOGICIELS POUR LA PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI D'EL JADIDA**. Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le présent appel d'offres est lancé en deux (2) lots.
LOT N°1: ACQUISITION D'UN SWITCH FEDERATEUR.
LOT N°2 : ACQUISITION D'UNE PLATEFORME HYPERCONVERGEE.

Le cautionnement provisoire est fixé à :
LOT N° 1 : QUINZE MILLE DIRHAMS (15.000,00 DH)
LOT N° 2 : QUARANTE-MILLE DIRHAMS (40.000,00 DH)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage pour chaque lot s'élève à :
LOT N° 1 : HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE DIRHAMS TTC (870 000,00 DH TTC)

LOT N° 2 : DEUX MILLION DEUX CENT MILLE HUIT CENT DIRHAMS TTC (2 200 800,00 DH TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'université Chouaib Doukkali El Jadida

La documentation et les fiches techniques seront remises au Service des Marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, sise à Avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres (le 07 Décembre 2021 à 17h00mn) contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récé-

pissé leurs plis au service des marchés de la présidence de l'Université.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- soit les envoyer par voie électronique via le portail Marocain des marchés publics.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation.

N° 10 211/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI PRESIDENCE EL JADIDA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 11/UCD/2021

Le 09/12/2021 à 11 h 30 min, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé **INSTALLATION DE LA PLATEFORME MATERIELLE ET LOGICIELLE POUR LA MIGRATION, LA REPLICATION ET LA SECURITE DU SYSTEME APOGEE POUR LA PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI D'EL JADIDA**. Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le présent appel d'offres est lancé en un seul lot.

Le cautionnement provisoire est fixé à : QUARANTE MILLE DIRHAMS (40.000,00 DH)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage pour chaque lot s'élève à : DEUX MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT HUIT MILLE DIRHAMS TTC (2 388 000,00 DH)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'université Chouaib Doukkali El Jadida

La documentation et les fiches techniques seront remises au Service des Marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali

kali d'El Jadida, sise à Avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres (le 07 Décembre 2021 à 17h00mn) contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la présidence de l'Université.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- soit les envoyer par voie électronique via le portail Marocain des marchés publics.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation.

N° 10 212/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI PRESIDENCE EL JADIDA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 12/UCD/2021

Le 09/12/2021 à 13 heures, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé : **ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA FACULTE DES SCIENCES D'EL JADIDA**. Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir de l'adresse électronique du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le présent appel d'offres est lancé en un seul (1) lot.

Le cautionnement provisoire est fixé à : NEUF MILLE DIRHAMS (9.000,00 DH)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage pour chaque lot s'élève à : CINQ CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS DIRHAMS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTIMES (581 833,84 DH TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions

des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'université Chouaib Doukkali El Jadida

La documentation et les fiches techniques seront remises au Service des Marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, sise à Avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres (le 07 Décembre 2021 à 17h00mn) contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la présidence de l'Université.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- soit les envoyer par voie électronique via le portail Marocain des marchés publics.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation.

N° 10 213/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER MAFA PROD "S.A.R.L" Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 11/10/2021. Il a été établi les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: MAFA PROD "S.A.R.L"
OBJET : agence de documentation et d'organisation commerciale ou technique.

LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG APPT N°3 Q.H.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune.

- Mr YOUSSEF TANTAOUI EL-ARAQI ... 20 Parts
- Mme DALAL TANTAOUI -EL ARAQI... 960 Parts

- Mme SALMA TANTAOUI EL ARAQI ... 20 Parts

Soit un total de 1000 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mme DALAL TANTAOUI-EL ARAQI ANNÉE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.

RC N°522453.
Pour extrait et mention N° 10 214/PA

A K R T CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28/10/2021, enregistré à Casablanca le 02/11/2021, il a été établi les statuts d'une société ayant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION: * A K R T * SARL A.U.
OBJET : ACHAT VENTE EN DETAIL DE TOUTS ARTICLES EN TISSU.
SIEGE SOCIAL : 26 AVENUE MERS SULTAN ETAGE 1 APPT. 3 Casablanca.
DUREE : 99 ans

APPORTS : Il est fait apport à la société d'une somme de Dix Mille (10 000,00) dirhams, divisé en Cent (100) parts sociales de Cent (100) dirhams chacune.
ASSOCIES :

* M. El Mehdi AKRIME 100 parts sociales
GERANCE : M. El Mehdi AKRIME est désigné Gérant de la société pour une durée indéterminée.
DEPOT LEGAL

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 15/11/2021, sous le numéro 800197 RC n° 522271.
N° 10 215/PA



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim sise : Avenue humaine el fatouaki ; à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts indiqués dans le tableau suivant :

N° AD	OBJET/LOTS	CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
36/2021/BLDPMNG	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES : Lot 01 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10) SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM AUPRES DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN.	(D14, D15, D16)	57 900.00 Cinquante sept mille neuf cent dix	Non demandé	09/12/2021 09h30
	Lot 02 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM AUPRES DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN		35 400.00 Trente cinq mille quatre cent dix		
	Lot 03 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS SANITAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM AUPRES DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN.		29 970.00 Vingt neuf mille neuf cent soixante dix		

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des PLS.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 6 des règlements de consultation.

N°10 217/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

DSC/DFE/SBM

AVIS DE REPORT

Il est porté à la connaissance des concurrents et le public que l'appel d'offre n°11/CS/2021 du 07/12/2021 à 10h30mn relative à L'ACHAT DE FOURNITURE ELECTRIQUE POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC - COMMUNE DE SETTAT- PROVINCE DE SETTAT- publié à la libération n°9464 du 12/11/2021, modifié et publié à la libération n°9467 du 16/11/2021 est reporté pour le 09/12/2021 à 10 h 30mn.

N°10 216/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

VISE	↓	PÉRIMÉ	MORCEAU DE CUIR	↓	MARCHE GRECQUE	FORME D'AVOIR	↓	VIOLON FIN DE PARTIE	↓	CRACK SECRET	IL TROMPE SON MONDE
PARFOIS PAYÉ À LA PIGE	→										
DON D'ÊTRE PARTOUT	→							COLLUMES PIGEONS	→		
NAZI	→		APPARITION		RAT	DONNE LE CHOIX		SYMBOLE DU NEON	↓	IRIDIEN	
TORÉA DOR IMPLIQUÉ	→							NON DÉCLARÉ	→		
	→				SYMBOLE DE L'OR			À L'ENVERS: GRAND ARBRE	→		
PANSE BÊTE	→	EN RÊVE PRIVÉ DE CROCS			TÊTE DE ROCHER		QUARTIER DE NANCY	VOYELLES	SOMMET	→	
	→										TENTATION
BALANCE	→							TERME ANGLAIS VOYELLES	→		
FORMULATIONS		SOTTE		VIGNOBLE	DE BAS EN HAUT: RAYON	ÈRE	BERGE BASE DE GOLFEUR				PÈRE DE SEM
	→										
MESURE	→							À L'ENVERS: ATOME	→		
FIN D'ANNÉE	→		DÉCHET AZOTÉ						→		

Solution mots flechés d'hier

FRANCO	PRÉF	C	ATTENDU	F	FORMAISON	DE	ADJONCTION	R	OPÉRATIF	MUSIC
G	R	A	T	U	I	T	E	M	E	N
A	M	R	A	R	C	O	I			
C	O	I	M	P	O	S	A	N	T	
H	A	U	T	B	O	I	S	L	U	
L	F	O	N	U	A	E	B			
C	L	A	N	D	E	S	T	I	N	E
I	E	D	O	L	O	T	A			
T	T	V	A	M	P	C				
O	R	S	O	I	R	I	O	T	A	
A	O	N	G	E	S	T	E	S		
I	N	D	U	T	I	T	A	I	E	
T	E	L	L	U	R	I	E	N	N	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki

Elkandoussi Elmardi
Révision
Abdelmoumein Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: (0522) 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT.

- I. Partiales. II. Début de l'ère chrétienne. - Sont à l'aise.
- III. Emportait facilement les gens. - Elle ne se fatigue pas.
- IV. Voient les choses de haut. - Jeter le discrédit.
- V. Pronom assez peu personnel. - Elle en a rarement ras le bol. - Nickel.
- VI. Pas prêtes de s'envoler. - Il bouche les alvéoles.
- VII. Coquine. - Mortel.
- VIII. Avoir confiance en l'avenir. - Couvrent les Invalides.
- IX. Vaporeux. - Localisé.
- X. Manifeste des intentions criminelles.

VERTICALEMENT.

- 1. Les feux de circulation ne le sont pas.
- 2. Des trous dans la tête. - Technétium.
- 3. Fait partie de la liste. - On ne peut plus la griller n'importe où.
- 4. Sur la route de Pékin. - Massif ensoleillé.
- 5. Clairvoyante. - Centième de couronne.
- 6. Tient le navire debout. - Ouvre violemment la porte.
- 7. Nationaliser.
- 8. Complicité de vol. - Mise en examen.
- 9. Il est indispensable pour Noël. - Au milieu de rien.
- 10. Hors de portée des presbytes. - Il y en a beaucoup dans l'archipel.
- 11. Qui a pris l'odeur du cru. - Petits cours d'eau.
- 12. Devenue inoffensive.

Grilles de sudoku

Facile

				6		7	9	
	3		9		8	5		
6		9	5	1			8	
9	5				6			2
	1			5			4	
4			7				3	5
	9			4	3	6		7
		6	2		9		5	
2	7			8				

Moyen

5	2			8			9	
	4			2	6			
		9						
2				6				3
8	1	3		7		6	2	9
4				9				7
						2		
				7	3			5
	7			4			3	1

Difficile

		1	3	6				
			5			9	3	
3	8	2				6		
				4		1		8
	4						7	
5		6		1				
		9				7	8	4
	1	5			8			
				9	7		5	

Expert

			4			3		1
					2	8		5
			9				6	
8				4		5		7
3								2
2	4			5				8
	3				8			
1		9	3					
7	5				6			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	6	8	7	4	5	3	1	2
1	7	5	2	3	8	4	6	9
2	3	4	1	9	6	7	8	5
8	5	6	9	1	7	2	4	3
7	9	2	3	6	4	8	5	1
3	4	1	8	5	2	9	7	6
5	1	7	4	2	9	6	3	8
4	2	3	6	8	1	5	9	7
6	8	9	5	7	3	1	2	4

Moyen

8	2	1	7	3	4	9	5	6
3	5	6	2	1	9	4	8	7
4	7	9	5	8	6	3	1	2
6	3	8	1	4	5	7	2	9
9	1	2	6	7	8	5	3	4
7	4	5	9	2	3	1	6	8
2	6	4	3	5	7	8	9	1
1	8	3	4	9	2	6	7	5
5	9	7	8	6	1	2	4	3

Difficile

2	6	8	5	1	9	7	3	4
7	1	3	4	6	2	9	5	8
9	4	5	8	3	7	1	2	6
6	3	2	9	8	1	4	7	5
5	9	7	3	2	4	6	8	1
1	8	4	6	7	5	2	9	3
4	7	9	1	5	3	8	6	2
3	2	6	7	4	8	5	1	9
8	5	1	2	9	6	3	4	7

Expert

2	4	3	6	5	7	1	9	8
7	9	1	3	2	8	6	4	5
8	5	6	4	1	9	7	3	2
3	1	4	8	7	5	9	2	6
6	8	9	2	4	1	3	5	7
5	2	7	9	6	3	4	8	1
1	6	2	5	9	4	8	7	3
4	3	5	7	8	6	2	1	9
9	7	8	1	3	2	5	6	4

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	S	A	U	P	O	U	D	R	E	U	S	E
II	A	I	N	S	I		R	E	P	R	I	S
III	U	N	I		S	A	U	N	A	S		S
IV	T	E	M	O	I	N		T	R	I	M	E
V	E		E	N	F	I	L	E		D	O	N
VI	R	A	N	D		S	E	R	M	E	N	T
VII	E	N	T	U	B	E	S		A	S	T	I
VIII	L	I		L	O	R	I	O	T		R	E
IX	L	O	R	E	N		O	P	I	N	E	L
X	E	N	S	E	I	G	N	A	N	T	E	S



Hausse de l'encours du Crédit bancaire à 982,8 MMDH à fin septembre

L'encours du crédit bancaire s'est établi à 982,8 milliards de dirhams (MMDH) à fin septembre 2021, en hausse annuelle de 4%, indique Bank Al-Maghrib (BAM).

Dans le détail, le crédit bancaire aux agents non financiers a progressé de 4,1% à 848 MMDH, alors que celui aux agents financiers s'est accru de 3,4% à 135 MMDH, ressort-il du tableau de bord "crédits-dépôts bancaires" de BAM.

L'augmentation annuelle de 4,3% des crédits aux entreprises non financières privées (408 MMDH) recouvre une hausse de 10,2% des facilités de trésorerie et des baisses de 4,8% et de 0,7% respectivement des prêts immobiliers et de ceux à l'équipement, rapporte la MAP.

Par ailleurs, la Banque centrale rappelle que son enquête de conjoncture indique que l'accès au financement, au T3-2021, a été jugé normal par 89% des entreprises industrielles, avec un coût du crédit en stagnation.

Selon les résultats de l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit disponibles au T3-2021, les banques auraient maintenu inchangés les critères d'octroi des crédits aux entreprises toutes tailles confondues et pour tous les objets de crédit à l'exception des prêts à la promotion immobilière où ils auraient été légèrement durcis.

Pour la demande, elle aurait enregistré une hausse aussi bien pour les grandes entreprises (GE) que pour les TPME. Par objet, elle aurait marqué un accroissement pour les prêts de trésorerie, une baisse pour les crédits à l'équipement et une stagnation pour ceux à la promotion immobilière.

Au T3-2021, les taux appliqués aux nouveaux crédits ressortent en hausse, d'un trimestre à l'autre, de 13 points de base (pbs) à 4,17%. Par taille d'entreprise, ils ont augmenté de 12 pbs à 3,83% pour les GE et de 15 pbs à 4,98% pour les TPME.

En outre, BAM fait savoir qu'à fin septembre 2021, les crédits aux ménages ont enregistré une hausse annuelle de 4,6%, traduisant essentiellement une augmentation de 6% des prêts à l'habitat.

Le financement participatif destiné à l'habitat, sous forme notamment de Mourabaha immobilière, a poursuivi sa progression et s'est établi à 15 MMDH, après 9,8 MMDH une année auparavant.

Au T3-2021, les banques déclarent un durcissement des critères d'octroi aussi bien pour les prêts à l'habitat que pour les crédits à la consommation. Pour la demande, elle aurait connu une stagnation, recouvrant une hausse pour les prêts à la consommation et une baisse pour ceux à l'habitat.

Pour ce qui est des taux appliqués aux nouveaux crédits aux ménages, ils ressortent, au T3-2021, en baisse de 2 pbs à 4,24% pour les crédits à l'habitat et de 13 pbs à 6,51% pour ceux à la consommation.

Les choix budgétaires pour 2022 devront s'articuler autour des objectifs prioritaires, selon le CMC



«**L**es choix budgétaires pour l'année 2022 devront s'articuler autour des objectifs prioritaires de redynamisation des secteurs productifs», selon le Centre marocain de conjoncture (CMC).

Ils devront également se focaliser sur ceux « du développement des mécanismes de protection sociale, de la réforme du secteur public et du renforcement du capital humain », estime le CMC dans sa dernière publication mensuelle, « Maroc Conjoncture » n° 339.

« La réalisation de ces objectifs nécessitera la mobilisation d'importantes ressources dans le cadre de la nouvelle approche du mo-

dèle de développement », souligne l'Observatoire privé dans ce spécial consacré aux perspectives de croissance pour 2022.

Pour le CMC, tout porte à croire que « le cadrage budgétaire envisagé pour l'exercice à venir semble opter pour un programme de relance, lequel bénéficie du redressement progressif de l'activité après la forte contraction liée à la crise sanitaire, précise-t-il dans sa publication mensuelle (« Quelles perspectives de croissance pour 2022 ? »).

Notons que « ce programme vise le renforcement de la dynamique de croissance à la lumière des orientations consignées dans le nouveau modèle de développement », comme le rappelle cette institution spécialisée dans l'analyse et le suivi de la conjoncture au Maroc, la prévision et l'évaluation d'impact.

Dans ce spécial, paru récemment, le CMC aborde également plusieurs autres sujets d'actualité. Parmi ceux-ci figure la hausse des cours de l'énergie qui a fait exploser le prix du gaz naturel à l'échelle mondiale et entraîne dans son sillage les prix de l'électricité.

« Les cours du pétrole ont nettement progressé. Des coupures d'électricité massives frappent la Chine. Le Royaume-Uni renoue avec les ruptures d'approvisionnement énergétique, mettant en avant l'importance des politiques publiques énergétiques. Et, à l'approche de l'hiver, les stocks de gaz naturel et de charbon sont au plus bas dans plu-

sieurs pays », constate le CMC.

La hausse des cours serait due aux « déséquilibres entre une demande boostée par la reprise économique et une offre sous contraintes », explique-t-il estimant que cette tendance devrait se poursuivre au cours des mois à venir selon les prévisions.

Dans ce numéro, le Centre braque aussi ses projecteurs sur le record attendu des transferts des MRE qui culmineraient à 87 milliards de dirhams au terme de cette année selon la Banque Centrale. Soit une hausse de presque 28% comparativement à 2020.

Mais pour le CMC, ce dynamisme est quelque peu éclipsé par une réalité : le chômage. En effet, « même s'il intervient dans un contexte de hausse généralisée de l'ensemble des rubriques des échanges extérieurs, ce record des transferts est paradoxal en raison de la hausse du chômage pour cause de pandémie qui affecterait en premier lieu la diaspora immigrée dans les pays de l'Union Européenne ».

Deux autres sujets sont au cœur de ce spécial : les attentes post-pandémiques des opérateurs économiques et les Relations Maroc-Union Européenne.

Concernant le premier point, le CMC estime que « l'entreprise, dans sa vocation investissement, représente la clé de voûte de toute aspiration de mise en place des conditionnalités du développement économique et social », assurant que le climat des affaires amélioré favoriserait, de façon

concomitante, le recours aux nouvelles technologies et la valorisation du capital tant humain que matériel.

S'agissant du second, celui des Relations Maroc-Union Européenne, le CMC rappelle que le Maroc est progressivement devenu un partenaire privilégié de l'UE en matière de coopération politique, économique, commerciale et technique.

Selon l'Observatoire privé, « ce partenariat a permis au Maroc de s'engager dans une dynamique de réformes qui lui ont ouvert la voie d'accès au statut avancé ».

Le Centre estime cependant que « cette alliance n'a pas tenu toutes ses promesses en dépit des avancées réalisées par le Maroc à différents niveaux ».

Selon le CMC, les contraintes internes et externes ont été très fortes au cours de cette dernière décennie ; ce qui a freiné l'élan des réformes entamées par le pays pour s'aligner sur l'acquis communautaire.

Ce ne sont pas les seuls griefs. Pour l'Observatoire privé, il ne fait aucun doute que « la crise financière 2008-2009 et la récente crise sanitaire ont pesé négativement sur la dynamique positive qui a caractérisé l'économie marocaine ».

Quoi qu'il en soit, le CMC estime « l'impulsion d'un nouveau souffle aux relations liant le Maroc à l'union européenne est impératif compte tenu des changements qui s'opèrent un peu partout dans le monde ».

Alain Bouithy

“
Redynamisation
des secteurs
productifs,
développement
des mécanismes
de protection
sociale, réforme
du secteur public
et renforcement
du capital
humain

Samir Lebbar nommé PDG de Procter & Gamble pour l'Afrique du Nord, en charge des opérations en Egypte, au Maroc et en Algérie

Procter & Gamble a nommé Samir Lebbar PDG pour l'Afrique du Nord, en charge des opérations en Egypte, au Maroc et en Algérie depuis Février 2021. Samir Lebbar est le premier Marocain à occuper cette fonction depuis la création du Groupe P&G North Africa réunissant les trois pays.

Auparavant, depuis 2019, Samir Lebbar occupait le poste de Senior vice-président des ventes, et de la stratégie des marchés pour la région Asie-Pacifique, Moyen-Orient

et Afrique. Avant cela, il a également dirigé plusieurs fonctions régionales et globales de premier plan, dont la direction des opérations de distribution globale entre 2013 et 2015. En 2011, Samir Lebbar retrouve le Maroc en tant que directeur des ventes pour l'Afrique du Nord-Ouest, basé à Casablanca. Pendant presque trois ans, il œuvre avec succès à la croissance et la rentabilité de cette région.

Entre 2006 et 2011, Samir Lebbar avait connu une brillante carrière à Genève où il a été à la tête de l'unité

commerciale Snacks pour la région CEEMEA (Europe Centrale et de l'Est, Moyen-Orient, Afrique), avant de prendre la direction des opérations de distribution, toujours pour la région CEEMEA. Samir Lebbar a rejoint le groupe Procter & Gamble en 1999. Jusqu'en 2006, il occupait plusieurs fonctions au département commercial au Maroc. Samir Lebbar est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie logiciel, et fait partie de la première cohorte de l'Université Al Akhawayn.

La relance des réformes nécessite une synergie public-privé

La relance des réformes au Maroc nécessite une synergie entre les secteurs public et privé, a affirmé, lundi à Rabat, Larabi Jaïdi, senior fellow au Policy Center for the New South (PCNS).

"Un point partagé largement dans les analyses est celui du défaut de coordination des politiques publiques, ce qui fait en sorte que l'impact de l'ensemble des réformes est relativement amoindri. Ceci pose aujourd'hui, de nouveau, la question de comment relancer les réformes en allant vers une approche synergie entre le public et le privé, qui sont

les acteurs de la décision", a-t-il dit lors de la 1ère session du cycle de conférences "Regards croisés sur la mise en œuvre du nouveau modèle de développement (NMD)".

Cette session, qui a porté sur "la gouvernance des réformes", a été l'occasion pour M. Jaïdi de souligner que le suivi des orientations du NMD incite à répondre à trois questions, à savoir comment implémenter les réformes ? quelles sont les conditions qui peuvent être appropriées par tous les acteurs ? comment réunir les conditions de leur implémentation ?

Il a cité, dans ce sillage, l'exemple de la réforme de l'administration. "Sans ressources humaines compétentes, intégrées, ouvertes sur l'innovation et motivées, il est difficile de concevoir une administration efficace et porteuse de changement", a fait valoir l'expert.

De son côté, Chakib Benmoussa, président de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD), a insisté sur la nécessité de "travailler avec les acteurs sur la construction des solutions en partageant la démarche globale pour construire une dynamique qui peut porter des réformes".

Il a rappelé que la CSMD, qui s'est basée sur les approches sys-



Larabi Jaïdi

témiques, a mis l'accent sur le capital humain tout en considérant qu'il s'agit d'une finalité et d'une condition nécessaire pour créer le développement économique.

M. Benmoussa a aussi souligné l'importance d'instaurer les conditions de gouvernance et les règles du jeu permettant de créer la confiance, l'implication et l'engagement des acteurs au service de l'intérêt général et la gestion des biens communs.

Pour sa part, Ahmed Réda Chami, membre de la CSMD, a estimé que la réussite de toute ré-

forme nécessite un leader qui n'a pas peur de la sanction et qui prend l'initiative, ainsi que la participation des citoyens.

D'après M. Chami, l'évaluation, qui revêt une importance cruciale, ne devrait pas être faite par ceux qui exécutent les politiques publiques et les instances de régulation devraient être "indépendantes et fortes".

La mise en place du NMD nécessite de définir un nouveau cadre référentiel "de confiance et de responsabilité", de déterminer des acteurs, à savoir les secteurs

public et privé, outre les autres parties concernées, notamment les associations, ainsi que de fixer des outils de transformation, par exemple le numérique, a-t-il expliqué.

Initié par le PCNS, le cycle de conférences "Regards croisés sur la mise en œuvre du nouveau modèle de développement (NMD)" traitera de trois autres thématiques, à savoir la "Gestion macroéconomique et réformes sectorielles", la "Protection sociale" et "L'action publique locale".



Regards croisés sur la mise en œuvre du nouveau modèle de développement

Taqa Morocco améliore son RNPG à fin septembre

Le résultat net part du groupe Taqa Morocco s'est établi à 758 millions de dirhams (MDH) au titre des neuf premiers mois de cette année, en hausse de 6,9% par rapport à la même période de l'exercice écoulé.

Cette progression est le résultat essentiellement de l'évolution du résultat d'exploitation, de la hausse du résultat financier suite à la baisse des charges d'intérêts et de l'amélioration du résultat non courant, explique Taqa Morocco dans un communiqué financier, notant que le taux de marge nette consolidée s'est situé à 17,3%.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève, quant à lui, à 5,47 milliards de dirhams (MMDH), suite à la réalisation de la révision majeure planifiée de l'Unité 6 de 61 jours contre 70 jours initialement prévus dans le plan de maintenance, la bonne performance opérationnelle de l'ensemble des unités tenant compte du plan de maintenance et la diminution des frais d'énergie consécutive à l'évolution du prix d'achat moyen du charbon sur la période, rapporte la MAP.

De son côté, le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 1,77 MMDH suite à la

bonne performance des Unités 1-6, à l'évolution favorable du prix d'achat moyen du charbon sur la période par rapport à l'indice de référence du marché international API II, ainsi qu'à l'optimisation des charges d'exploitation et de maintenance. Ainsi, le taux de marge opérationnelle consolidée progresse à 32,4% au 30 septembre 2021, contre 30,2% au 30 septembre 2020.

Sur le plan opérationnel, le taux de disponibilité consolidé des Unités 1 à 6 s'établit à 91,9% au titre des neuf premiers mois de 2021, suite à la réalisation de la révision majeure planifiée de l'Unité 6 ainsi que les

arrêts planifiés des autres unités, en conformité avec le plan de maintenance.

Le taux de disponibilité consolidé des Unités 1 à 6 s'est élevé à 96,9% au T3-2021 comparé à 96,4% au T3-2020 compte tenu de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Par ailleurs, les investissements consolidés ont atteint 194 MDH, portant principalement sur la révision majeure de l'Unité 6 ainsi que des projets de maintenance des unités. L'endettement net consolidé ressort en baisse de 9,2%, en raison principalement des remboursements de la période.

Le lycée Imam Malik à Casablanca dans les années 70

Les métamorphoses d'une génération

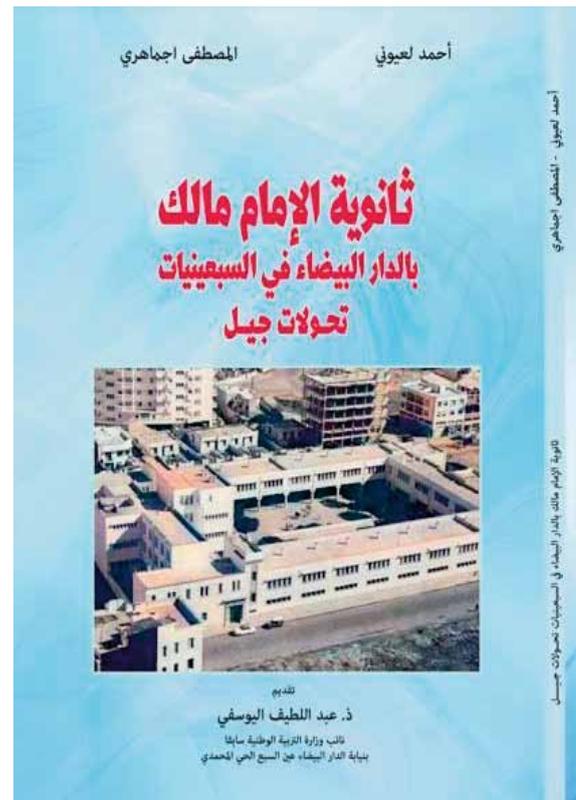
«Le lycée Imam Malik à Casablanca dans les années 70. Les métamorphoses d'une génération» est un livre collectif publié en langue arabe par les chercheurs Ahmed Layouni et Mustapha Jmahri en collaboration avec Mohammed Sof, Hammadi Guerroum et M'barek Bidaki. Les auteurs et les participants à cette œuvre collective sont des anciens dudit établissement lors de la période 1967-77.

Selon l'introduction de l'ouvrage, l'idée de ce livre est née à la suite de la rencontre culturelle organisée au sein de ce même établissement en 2013 et à laquelle participait un groupe d'anciens élèves. La discussion engagée à la fin de cette rencontre a porté sur l'utilité de collecter des témoignages d'anciens élèves, notamment des années 70, et de les publier en un recueil dans le but de faire connaître, un tant soit peu, l'histoire de cet établissement et, plus généralement, l'histoire de l'enseignement public au Maroc. Le résultat est cet échantillon d'une quinzaine de récits d'anciens élèves et de professeurs, riches en noms, lieux, faits, sensations et sentiments.

Le lycée Imam Malik, sis au quartier Belvédère, était, à l'origine, un groupe scolaire français, appelé «Ecole de la Gare». Créée en 1936 et dotée d'un internat, l'école accueillait aussi bien les enfants des colons des régions limitrophes que ceux du quartier. Repris par l'enseignement marocain en 1961, il devint lycée public en 1966. Son internat recevait, alors, des élèves pris dans un rayon de 200 km autour de Casablanca.

Le choix de la décennie étudiée 1967-1977 a été motivé par le fait d'assurer le recul nécessaire afin d'aborder cette période sensible de l'histoire du Maroc et du monde. En mettant le doigt sur les métamorphoses d'une génération, le titre de l'ouvrage a tenté de traduire les changements intervenus sur la personnalité de ces «témoins». Les participants, aujourd'hui septuagénaires, sont unanimes à déclarer qu'en quittant la vie familiale dans leurs lieux de vie pour rejoindre la vie «agréable» de l'internat dans un lycée historique de la métropole casablancaise, ils avaient, en fait, changé d'époque et non pas tout simplement changé de lieu.

Les quatorze témoins réunis dans cet ouvrage ont eu des carrières et des



itinéraires tout à fait différents mais leur passage dans ce même lycée les a profondément marqués. Il s'agit de Mohammed Atifi (professeur universitaire), M'barek Bidaki (administrateur retraité), Mohammed Dahi (professeur universitaire), Larbi Erbati (professeur universitaire), Lakbir Fadel (ancien greffier en chef), Hammadi Guerroum (critique de cinéma), Mustapha Jmahri (écrivain), Kamal Abdellatif (professeur universitaire), Mustapha Kholal (écrivain), Ahmed Laayouni (chercheur en histoire locale), Ahmed Lahlal (ancien inspec-

teur du travail), Bouchaib Marjani (professeur retraité), Mohammed Raghi (cadre retraité des finances), et Mohammed Sof (romancier et traducteur).

Au Maroc, très rares sont les écrits de ce genre : souvenirs d'anciens élèves et récits de jeunesse. Ainsi, le groupe qui a mené ce travail espère modestement contribuer à l'histoire de l'école marocaine et des apprentissages. La couverture du livre est illustrée d'une photo de l'établissement datant de 1965.

Par Mustapha Jmahri

Lancement vendredi à Dakar du Festival mondial du film sur la migration



La sixième édition du Festival mondial du film sur la migration sera lancée, vendredi, à Dakar, avec en ouverture le film "La forêt de Djibril" des réalisateurs Kristoff Leue et Saydou Kalaga du Burkina Faso, ont annoncé les organisateurs. La projection de ce film aura lieu vendredi soir à l'espace Trames, ont indiqué les organisateurs lors d'une conférence de presse organisée, lundi, à Dakar.

Cette édition spéciale 2021 du festival mondial du film sur la migration se déroulera simultanément dans 13 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre du 20 novembre au 18 décembre. Il s'agit du Burkina Faso, du Cameroun, de la Gambie, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Libéria, du Mali, du Nigeria, de la République Centrafricaine, du Sénégal, Sierra Leone et du Tchad.

Au Sénégal, les projections suivies de débat auront lieu à

Thiès, du 26 au 28 novembre, à Tambacounda (du 3 au 5 décembre) et à Ziguinchor du 10 au 12 décembre, ajoute la même source. "160 films ont été reçus à travers le monde, 20 seront en compétition officielle et traitent de la migration et des questions similaires. Les projections se feront dans les universités, les écoles, les salles de cinéma, en plein air et dans les villages les plus reculés", a déclaré Badara Fall, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Le festival mondial du film sur la migration créé en 2016 à Genève est "un espace de dialogue sur la question de la migration", affirme Amanda Nero de l'OIM, ajoutant que "le festival vise à ouvrir la voie à un débat plus large sur l'un des plus grands phénomènes de notre époque".

"Grâce au Festival mondial sur la migration, l'OIM et ses parte-

naires ont mobilisé des publics mondiaux, favorisé des débats constructifs et des conversations engageantes sur les questions liées à la migration", a-t-elle indiqué, notant que "le Festival est une avenue créative et innovante qui permet de normaliser les discussions sur la migration par le biais de la narration".

Deux jurys internationaux ont été mis en place pour apprécier les films en compétition. Le jury court métrage est présidé par le professeur Ibrahima Thioub historien et ancien recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar avec comme membres la réalisatrice Appoline Traoré (Burkina Faso) et la journaliste Isabelle Coysse (Bénin). Le jury long métrage est présidé par la réalisatrice Rahmatou Keita (Niger) et comprend Sylvestre Amoussou (Bénin) et Clément Onokhua (Nigeria).

Ouverture de la 8^{ème} Rencontre de M'diq du livre et de l'auteur



La 8^{ème} édition de la Rencontre de M'diq du livre et de l'auteur s'est ouverte, dimanche soir au théâtre Lalla Aïcha à M'diq, à l'initiative de l'Association des anciens élèves du lycée qualifiant Fkih Mohammed Daoud, avec la participation d'une pléiade d'intellectuels, d'écrivains, d'académiciens et d'acteurs associatifs.

Cette manifestation culturelle, organisée avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de la culture et de la communication -département de la Culture, de l'Agence pour la promotion et le développement du Nord (APDN), du Conseil préfectoral de M'diq-Fnideq, et de la commune de M'diq,

a été l'occasion de rendre un vibrant hommage à l'académicien et géographe Ismail Alaoui.

Des témoignages émouvants ont été ainsi présentés à cette occasion, mettant en avant le parcours académique, politique et associatif singulier de M. Alaoui et ses contributions dans les champs académique et intellectuel, notamment le domaine de la géographie.

Ils se sont accordés sur le fait que M. Alaoui représente un modèle d'intellectuel engagé en faveur des questions de la société à laquelle il appartient, et qui cherche à comprendre la réalité et à prospecter

l'avenir, et de politicien obsédé par l'amour de son pays et ses fermes convictions concernant le développement de l'expérience marocaine en matière de démocratie et des droits de l'Homme.

Les intervenants ont souligné que M. Alaoui a maintenu une liaison permanente avec le monde intellectuel et l'universitaire, malgré ses préoccupations et ses responsabilités politiques, puisqu'il est resté préoccupé par les questions intellectuelles et de recherche scientifique, tout au long de la période où il assumait la responsabilité de la gestion des affaires publiques, et de l'organisation partisane.

Moussem d'Assilah

Les ateliers d'art et de littérature, creuset d'idées pour amateurs et professionnels

Les ateliers artistiques et littéraires organisés dans le cadre de la session d'automne du Moussem culturel international d'Assilah constituent des écoles d'art pour la découverte des talents des amateurs d'art et le développement des capacités et des techniques des professionnels.

Depuis sa première édition, le Moussem culturel d'Assilah organise des ateliers de peinture, de gravure, de sculpture, d'écriture et d'expression littéraire au profit des enfants et des jeunes artistes, afin de développer leurs techniques et leurs connaissances dans les différentes expressions créatives et artistiques.

Les travaux du 42^{ème} Moussem culturel international d'Assilah et de la 35^{ème} édition de l'Université ouverte Al-Mouatamid Ibn Abbad, placés sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, sont marqués par l'organisation de l'atelier d'écriture et d'expression littéraire pour enfants, les ateliers des arts plastiques (peinture/gravure), et l'atelier des Enfants du Moussem.

Ces ateliers connaissent la participation d'artistes marocains et étrangers de renom. Ainsi, les artistes invités à l'atelier

de peinture, supervisé par l'artiste marocaine Sanaa Sarghini Aida, sont Lobna Al Ameen (Bahrein), Mohamed Anzaoui (Maroc), Khaled Al Saai (Syrie), Josep Maria Codina (Espagne), Ibrahim Dieye (Sénégal), Choua El Kharraz Dickens (UK/Maroc), Ali Ali Sultan (Syrie/Espagne) et Mouad Yebari (Maroc).

Dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP, l'artiste Ali Sultan a souligné que l'atelier de gravure est dédié cette année à l'enseignement des techniques de gravure sur métal, notant que cet événement constitue une occasion de rencontre et de communication entre les artistes marocains et leurs homologues étrangers, ainsi qu'une plateforme de partage d'expériences. Pour sa part, Choua El Kharraz Dickens, artiste marocaine résidant à Londres, a confié qu'elle "a eu l'occasion de participer à plusieurs ateliers organisés lors des éditions précédentes du Moussem d'Assilah, durant lesquels elle a été encadrée par de grands artistes qui lui ont appris les techniques de la sculpture et de la peinture, ainsi que d'autres connaissances artistiques", saluant l'impact artistique, social et économique du



Moussem sur la ville d'Assilah et ses habitants. "Cette année, je participe en même temps à l'atelier de peinture et à celui de gravure, avec des artistes marocains et étrangers, venus de l'Espagne, du Bahrein et de la Syrie, l'occasion de m'inspirer de leurs expériences artistiques", a fait savoir Mme El Kharraz Dickens, précisant que les oeuvres créatives des deux ateliers seront présentées au public et aux visiteurs du Moussem.

Bouillon de culture

Cinéma

Le Film marocain "Story", du réalisateur Mohamed Bouhari, a remporté le Grand Prix de la 8^{ème} édition du Festival international du cinéma et de la mer de Sidi Ifni, organisée du 11 au 14 novembre. La remise des prix aux films primés lors de cette édition du Festival a eu lieu à Kasbah Legzira (près de Sidi Ifni) lors d'une cérémonie sans public.

"Story" raconte l'histoire d'un petit garçon qui vit dans une modeste maison avec son père pêcheur. A défaut d'amener son fils à la pêche comme il le souhaite, le père lui raconte chaque soir ses aventures de héros qui se dresse contre les plus géantes et inaccessibles espèces maritimes. Subjugué par les histoires de son père, le petit enfant va se réveiller un jour sur une découverte qui va le balancer dans l'âge adulte mais d'une manière douce et touchante.

Le prix du réalisateur est revenu ex aequo au film "Shaor" du réalisateur et cinéaste marocain Omar Mayara, et au film bahraini "The Sea Bride" de Mohamed Atteq, alors que le prix du jury a été attribué au film syrien "Nahri Bahary" du réalisateur al-Mohannad Kalthoum.

Le jury du festival a également remis le prix de la meilleure photographie au film "Sewdetou" de la jeune réalisatrice mauritanienne Amal Saad Boul, qui avait déjà remporté récemment le Grand Prix de la 9^{ème} édition du festival national du cinéma du Sahara de Assa.

Le jury de cette 8^{ème} édition du festival de Sidi Ifni a été présidé par l'artiste Majida Benkirane, et était composé du réalisateur Hassan Khar, le comédien amazigh Rachid Aslal, le réalisateur espagnol Luis Fernandez et le réalisateur omanais Ammar Al Ibrahim.

Organisé par l'association du festival international du cinéma et de la mer, cet événement a été marqué par la participation de 10 films, dont cinq marocains et cinq représentant le Bahrein, la Syrie, la Mauritanie, la Belgique et la Grande Bretagne.

Peinture abstraite

Elle dormait depuis 30 ans dans son "artothèque": la ville française de Saint-Priest (région lyonnaise), va mettre en vente une oeuvre de la star allemande de la peinture abstraite Gerhard Richter, qui pourrait lui rapporter des millions d'euros.

"Abstraktes Bild 630-2", une huile sur toile (82x67 cm) réalisée en 1987, fut acquise l'année suivante pour 100.000 francs par la commune, qui disposait d'un fonds d'acquisition d'oeuvres d'art contemporain.

"Chaque année, on se rendait à Paris dans des galeries pour en acheter. On voulait qu'une ville ouvrière puisse y avoir accès", explique l'adjoint à la culture de l'époque, Robert Rivière, dans l'édition de mercredi du quotidien régional Le Progrès.

Gerhard Richter, 89 ans, est devenu l'un des peintres les plus chers du monde, même s'il reste peu connu du grand public.

En 2015, une autre "Abstraktes Bild", numérotée 599, avait trouvé preneur pour 30,4 millions de livres (44,5 millions d'euros au taux de change de l'époque) lors d'une vente de Sotheby's à Londres. Un record pour un peintre encore vivant, battu depuis par Jeff Koons et David Hockney.

Cette vente n'était pas passée inaperçue à Saint-Priest, où un inventaire de l'artothèque communale - une structure de prêt d'oeuvres d'art fonctionnant comme une bibliothèque - venait d'être fait, explique à l'AFP le maire de la ville, Gilles Gascon (LR, opposition de droite).



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de l'enseignement préscolaire
et de sport
Académie Régionale de l'Éducation et de Formation
Région Drâa-Tafilalet
Direction Provinciale de Midelt

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS
Au rabais ou à majoration
(Séance publique)

Le 09/12/2021, il sera procédé au bureau du chef de Service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Équipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'Aréf DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts Au rabais ou à majoration comme suit :

Appel d'offres n° 48/MID/INV/2021

Objet : « TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LYCEE QUALIFIANT ZAIDA A LA CT ZAIDAPROVINCE DE MIDELE »
• Heure d'ouverture des plis : 10h00
• Cautionnement provisoire : 20 000,00 DHS (Vingt mille dirhams)
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 212 492,00 dh (Un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-douze dh)

Appel d'offres n° 49/MID/INV/2021

Objet : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE DE DEUXIEME CHANCE-NOUVELLE GENERATION A LA CT BOUMIA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »
• Heure d'ouverture des plis : 10h30
• Cautionnement provisoire : 3000,00 DHS (Trente mille dirhams)
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 302 386,00 dh (Deux million trois cent vingt mille trois cent quatre-vingt-six dh)

Appel d'offres n° 50/MID/INV/2021

Objet : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE TAFATOUH A LA CT MIDELE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »
• Heure d'ouverture des plis : 11h00
• Cautionnement provisoire : 15 000,00 DHS (Quinze mille dirhams)
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 201 638,00 dh (Un million deux cent un mille six cent trente-huit dh)

Appel d'offres n° 51/MID/INV/2021

Objet : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE ESPACES D'ORIENTATION A LA CT : AGHBALOU, GOURRAMMA, ITZER, RICHERELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »
• Heure d'ouverture des plis : 11h30
• Cautionnement provisoire : 15 000,00 DHS (Quinze mille dirhams)
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 852 846,00 dh (Huit cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-six dh)

Appel d'offres n° 52/MID/INV/2021

Objet : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BLOCS SANITAIRES AUX DOUZE (12) ECOLES PRIMAIRES ET UN MUR DE CLOTURE A L'ECOLE AGHBALOU, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »
• Heure d'ouverture des plis : 12h00
• Cautionnement provisoire : 27 000,00 DHS (Vingt Sept Mille Dirhams)
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 807 884,00 dh (Un million huit cent sept mille huit cent quatre-vingt-quatre dh)

Appel d'offres n° 53/MID/INV/2021

Objet : « TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SEPT (07) ECOLES PRIMAIRES, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »
• Heure d'ouverture des plis : 12h30
• Cautionnement provisoire : 10 000,00 DHS (Dix mille dirhams)
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 836 760,00 dh (Huit cent trente-six mille sept cent soixante dh)

Appel d'offres n° 54/MID/INV/2021

Objet : « TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LYCEE COLLEGIAL ANFGOU, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »
• Heure d'ouverture des plis : 13h00
• Cautionnement provisoire : 10 000,00 DHS (Dix mille dirhams)
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 512 040,00 dh (Cinq cent douze mille quarante dh)

Appel d'offres n° 55/MID/INV/2021

Objet : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE AL IMAM ALGHAZALI A LA CT OUTERBAT, ET UNE SALLE DE CLASSE A L'ECOLE SIDI AYAD A LA CT MIBLADEN, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELE »
• Heure d'ouverture des plis : 15h00
• Cautionnement provisoire : 15 000,00 DHS (Quinze mille dirhams)
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 788 040,00 dh (Sept cent quatre-vingt-huit mille quarante dh)

Appel d'offres n° 56/MID/INV/2021

Objet : « TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SIX (06) SALLES DE CLASSE PRESCHOOLAIRE, ET DEUX (02) SALLES DE RESSOURCE AUX ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELE »
• Heure d'ouverture des plis : 15h30
• Cautionnement provisoire : 3 000,00 DHS (Trois mille dirhams)
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 293 976,00 dh (Deux cent quatre-vingt-treize mille neuf cent soixante-seize dh)

Appel d'offres n° 57/MID/INV/2021

Objet : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) SALLES DE CLASSE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT DE MIDELE »
• Heure d'ouverture des plis : 16h00
• Cautionnement provisoire : 7 000,00 DHS (Sept mille dirhams)
• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 453 728,16 dh (Quatre cent cinquante-trois mille sept cent vingt-huit dh et 16 Centimes)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'Aréf Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue Elmassira Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyés leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés sis à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.

Tout le dossier technique les concurrents doivent produire :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de classification et de qualification.

APPEL D'OFFRES	Secteur (Nouveau système)	Qualification (Nouveau système)	Classe minimale (Nouveau système)
48	A	A.5	4
49, 50, 52	A	A.2	4
53	A	A.5	5

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES, CONSTRUCTION, ÉQUIPEMENT ET PATRIMOINE.
BUREAU DES MARCHÉS
La direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt
Avenue El Massira BP: 317 MIDELE ☎ / 05 35 58 21 42 📠 / 05 35 58 04 18

N°10 161/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 40/2021

Le 10/12/2021 à 10h00, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T. L..E de Tiznit Avenue Mohamed V Tiznit à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

OBJET : Travaux de signalisation horizontale, verticale et dispositifs de sécurité de la route RP 1908 entre Sidi Ahmed Oumoussa et la RR104 du PK 38+000au PK 48+000 dans la province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETLE de Tiznit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat. : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 17 000,00 Dhs (Dix-sept Mille Dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 135 680,00 Dhs (Un million cent trente-cinq mille six cent quatre vingt Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

• Dossier Technique comprenant :

- Pour les entreprises installées au Maroc
- Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification des entreprises justifiant ce qui suit :

SECTEUR	QUALIFICATION EXIGEE	CLASSE MINIMALE
X	X1 ET X2	2

- Pour les entreprises non installés au Maroc :

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°10 162/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 41/2021

Le 10/12/2021 à 11h00, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T. L..E de Tiznit Avenue Mohamed V Tiznit à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

OBJET : Contrôle de qualité des travaux de signalisation horizontale, verticale et dispositifs de sécurité de la route RP 1908 entre Sidi Ahmed Oumoussa et la RR104 du PK 38+000 et PK 48+000 dans la Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETLE de Tiznit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat. : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1 000,00 Dhs (Mille Dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 71 580,00 Dhs (Soixante-onze mille cinq cent quatre vingt Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

• Dossier Technique comprenant :

- Pour les entreprises installées au Maroc
- Les laboratoires sont tenus de produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des laboratoires de BTP. A cet effet, il est exigé pour le présent appel d'offre ce qui suit :

Activité	Qualification exigée	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	CQ.16 ET CQ.17	4

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°10 163/PA


 المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية
 والتعليم الأولي والرياضة

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE L'ORIENTAL
 DIRECTION PROVINCIALE DE TAOURIRT

AVIS MODIFICATIF

IL EST PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE :

1- **LE MONTANT DE LA CAUTION PROVISoire DE L'A/O N° : 07/EXP/2021, FIGURANT SUR LES AVIS PUBLIES AUX JOURNAUX : LIBERATION N° : 9459 DU : 6-7 / 11 / 2021 ET RISSALAT AL OUMMA N° : 11970 DU 6-7 / 11 / 2021 A ETE PORTE TORD ALORS QUE LE MONTANT JUSTE A PRENDRE EN CONSIDERATION EST ARRETE A LA SOMME DE : QUARANTE DEUX MILLE DIRHAMS ZERO CENTIME (42.000,00 DHS)**

2- **LE RESTE EST SANS CHANGEMENT.**

N°10 164/PA

ROYUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 WILAYA REGION CASABLANCA-SETTAT
 PROVINCE DE SETTAT
 COMMUNE D'EL BOROUJ

AVIS RECTIFICATIF

De l'avis d'appel d'offre ouvert sur offres des prix N°03/2020

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

L'avis d'appel offres ouvert sur offres des prix N°03/2020 concernant l'affermage de l'abattoir communal d'el borouj. qui a été publiée dans le journal « RISSALATE EL OMA » sous la référence 11976 en date du 13-14 Novembre 2021 et le journal « LIBERATION » sous la référence 9465 en date du 13-14 Novembre 2021 ainsi que sur le portail des marchés publics le 13/11/2021 a connu les changement suivants :

❖ **Au niveau du référence de l'avis d'appel d'offre ouvert sur offres des prix:**

Ce document a connu des modifications comme suit :

- **Au lieu de:**
L'appel d'offre ouvert sur offres des prix N°03/2020
- **Lire :**
L'appel d'offre ouvert sur offres des prix N°03/2021

Et le reste sans modification.

A signaler que le dossier rectificatif de l'appel d'offre N° 03/2021 sera publié sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

N°10 165/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 REGION SOUSS MASSA
 PREFECTURE D'AGADIR IDA OUTANANE
 SECRETARIAT GENERAL
 DBM/SM

AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT

L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°24INDH2021

Le Wali de la Région Souss Massa, Gouverneur de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane informe tous les concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert N°24INDH2021 relatif aux travaux de construction d'un complexe d'assistance sociale à la commune territoriale Aourir, Préfecture d'Agadir Ida Outanane (INDH), des modifications suivantes :

1- **AVIS D'APPEL D'OFFRE :**
-La date d'ouverture des Plis est reportée au lundi 29 novembre 2021 à 11 Heures 00 min (date limite) au lieu du lundi 22 novembre 2021 à 11 Heures 00 min.

2- **CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**
➢ Le descriptif technique a connu les changements suivants :
-Ajout des prix N° :

N°	Désignation	U
107-1	MAÇONNERIE EN AGGLOMERES DE 0.10M	m²
107-2	MAÇONNERIE EN AGGLOMERES DE 0.20 M	m²
108-1	ENDUITS EXTERIEURS AU MORTIER DE CIMENT	m²
108-2	ENDUITS INTERIEURS AU MORTIER DE CIMENT SUR MURS ET PLAFONDS	m²
108-3	ENDUIT EN CIMENT LISSE SUR DESSUS ET NEZ D'ACROTÈRES	ML

3- **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION :**
-Introduction des modifications au niveau des articles : 13-14.

N°10 166/PA

المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية
 والتعليم الأولي والرياضة
 المديرية الإقليمية لتاويرت

DIRECTION PROVINCIALE D'ASSA ZAG

Avis Rectificatif

Conformément Aux Dispositions De L'article 19 Du Décret N°2-12-349 Relatif Aux Marches Publics,
La Directrice Provincial Du Ministère De L'éducation Nationale du Préscolaire et des Sports D'ASSA ZAG, Porte A La Connaissance Du Public, Que Des Rectifications Sont Introduites Sur Les Avis Publies Dans :

- ❖ RISSALAT AL OUMMA Du 08 novembre 2021 N° : 11971 page 10, Et
- ❖ LIBERATION Du 08 novembre 2021 N° : 9460 page 18, Sont :

التمويل المزمع	رقم طلب العروض	الموضوع	الضمان المزمع بالتمويل	القيمة التقديرية للخدمة مع احتساب الرسوم بالتمويل
10 000.00		الحصة 1 : شراء ثلاث وعدة التعليم لمركز ابن خلدون للتربية التلقائية لتبديل الجديد		214 800.00
10 000.00	22/2021/INV.DP.ASSA.ZA G	الحصة 2 : شراء عدة التعليم لوراشي العلاله والحطوات بمركز ابن خلدون للتربية التلقائية لتبديل القديم		200 200.00
1 500.00		الحصة 3 : شراء عدة المعلومات لمركز ابن خلدون للتربية التلقائية لتبديل الجديد		15 000.00

REMARQUE : LES AUTRES DONNEES RESTENT LES MEMES.

N°10 167/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DEL'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DEPARTEMENT DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

المملكة المغربية
 وزارة التجهيز والنقل
 والبنية التحتية والعمارة
 قطاع الماء
 المديرية الإقليمية لتارودانت

Avis d' Appel d'Offres Ouvert N°29/2021

Le 09Decembre2021 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DU DOUAR TAGUANT DE LA COMMUNE TERRITORIALE ARAZANE : RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES - PROVINCE DE TAROUDANT - TRANCHE 1-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la logistique, Rue Settat -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- *Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :9 000,00 dhs(NeufMille dirhams)
- * L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixé à la somme de : 621 600.00dhs (Six Cent Vingt et UnMilleSix Centdhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

➢ **** Il est prévu une visite des lieux le 29/11/2021 à 09 h, le lieu de rencontre la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau, Rue Settat -M'Haita Taroudant.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 9 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- * **Pour les concurrents installés au Maroc :**
Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat d'agrément suivant :

Secteur	Qualification	Classe
C	C3	Classe 5

- * **Pour les concurrents non installés au Maroc :**
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N°10 168/PA

CONSTITUTION
Sté BELHAJ-EVENT-SARL/A.U

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 12/10/2021 à Al-Hoceima, il a été constitué une société (S.A.R.L) « A.U » dont les caractéristiques sont les suivantes:
DENOMINATION: SOCIETE BELHAJ-EVENT-SARL /A.U
OBJET SOCIAL : TRAITUR. NEGOCIANT SIEGE SOCIAL: Hay aazar/Al-Hoceima.
DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : Cent mille dirhams (100.000,00 dh).
EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque exercice.
GERANCE : la société est gérée par Mr.BELHAJ Ahmed.
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première ins-

tance d'Al-Hoceima le 15/11/2021 sous le N° analytique 3541.
N° 10 173/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Education et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de Chichaoua
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 46/2021/CH/INV
« Séance publique »
Le 09 décembre 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua, AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'achat de matériel d'ensei-

gnement pour trois (03) salles de l'éducation inclusive aux établissements primaire relevant de la Direction Provinciale de CHICHAOUA, AREF-MS. (lot unique).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 000.00 dirhams (Deux Mille Dirhams).
L'estimation des coûts des fournitures est fixée à la somme de : 97 254.00 dirhams (Quatre-vingt-dix-sept Mille Deux Cent Cinquante-quatre Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doi-

vent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Moha-

med VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la

dématisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 10 174/PA

إعلان

يعلن رئيس المجلس لجماعة ازنادة انه تقرر إجراء امتحانات الكفاءة المهنية يوم الثلاثاء 2021/12/14 بقاعة الاجتماعات بمقر دار الجماعة الترابية لازنادة. لفائدة الموظفين المنتهين لميزانية جماعة ازنادة وفق الجدول التالي :

رقم الترتيب	الإطار الأصلي	إطار الترقية	عدد المناصب المتضمنة بشأنها
01	مساعد تفتي الدرجة الثالثة السلم 06	مساعد تفتي من الدرجة الثانية السلم 07	01

شروط ولوج الامتحان: يفتح امتحان الكفاءة في وجه الموظفين المتوفرين على ست (6) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة الحالية في اليوم المحدد لإجراء أول اختبار من الاختبارات المنصوص عليها في القرار التنظيمي الجاري به العمل .
المناصب المتباري بشأنها: يحدد عدد المناصب المتباري بشأنها في حدود 13% من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية في كل درجة .

أجل ايداع ملف الترشيح : على الراغبين في المشاركة إرسال طلباتهم إلى مصلحة الموظفين بالجماعة قبل يوم 2021/12/11 كآخر أجل لتبول طلبات الترشيح .

N°10 170/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de Chichaoua

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 47/2021/CH/INV
« Séance publique »

Le 09 décembre 2021 à 11 :00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation
01	le contrôle technique des études et le contrôle des travaux d'extension des établissements primaires implantés au cercle de Mtouga relevant de la Direction Provinciale de Chichaoua, AREF-MS par douze (12) salles d'enseignement préscolaire	30 000,00 dhs (trente mille dhs)
02	le contrôle technique des études et le contrôle des travaux d'extension des établissements primaires implantés au cercle d'Imintanoute relevant de la Direction Provinciale de Chichaoua, AREF-MS par douze (12) salles d'enseignement préscolaire	30 000,00 dhs (trente mille dhs)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux petites et moyennes entreprises et aux coopératives, aux unions de coopératives

N°10 172/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI
DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ

AVIS RECTIFICATIF

Le Directeur Provincial de la Direction Provinciale Al Haouz - AREF Marrakech Safi, porte à la connaissance des concurrents intéressés par les appels d'Offres Ouvert N° 10/EXP/2021 relatif à l'Achat de fournitures de bureau et fournitures informatiques au profit de la Direction Provinciale Al Haouz (formation continue, services administratifs et établissements scolaires) et 12/EXP/2021 relatif à l'externalisation des tâches de cuisson au profit des internats et cantines des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale Al Haouz que :

- l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n°10/EXP/2021 aura lieu le 06/12/2021 à 10h00 ;
- l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n°12/EXP/2021 aura lieu le 06/12/2021 à 11h00.

Le reste est inchangé.

N°10 169/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE AZILAL

Avis de concours
D'aptitude professionnelle au titre de l'année 2021

Le président de la commune d'azilal annonce que l'examen d'aptitude professionnelle 2021 sera organisé le 16 décembre 2021 à partir de 9h du matin au siège de la commune pour atteindre les grades suivants.

- technicien 1^{er} grade échelle 11
- technicien 3^{ème} grade échelle 9
- rédacteur 2^{ème} grade échelle 10
- adjoint administratif 1^{er} grade échelle 8
- adjoint administratif 2^{ème} grade échelle 7
- adjoint technique 2^{ème} grade échelle 7

Remplissant les conditions suivantes

*avoir au moins 6 ans d'ancienneté dans le grade concerné jusqu'au 16/12/2021

* les demandes de participation doivent être déposées avant le 14 décembre 2021 ; date du dernier délai ; au bureau du service personnel de la commune.

N°10 171/PA

STE CIESSEPI MAROC SARL A.U
- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 14/10/2021 l'associé de la société CIESSEPI MAROC, a décidé de liquider la société et nommer comme liquidateur MR.CLAUDIO PÉZZA, le lieu de liquidation : 38 ,OP ATTAWHID ETG3 APPT 20 GH 3 à CASABLANCA.
-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 12/11/2021 sous n° 800142.
N° 10 175/PA

Société de Gestion – Etudes – Fiscalité & comptabilité « SOGEFCO »
7 Avenue Lalla Meryem Kissariat Mermisi V.N Fes
DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ
« D'EXPLOITATION FORESTIERE BAB AZHAR » S.A.R.L

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à Taza le 30 septembre 2021, il a été établi le procès-verbal d'une Société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes:
• DENOMINATION « Société D'EXPLOITATION FORESTIERE BAB AZHAR » S.A.R.L
• DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ
L'assemblée générale décidée à l'unanimité la dissolution de la société.
• NOMINATION DU LIQUIDATEUR
Monsieur BOUGHLALA MUSTAPHA est nommé comme liquidateur de ladite société.
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de lère Instance de Taza Le 11 novembre 2021 sous N°581/2021 R.C : 37/75.
N° 10 176/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZHNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/10/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " UNITE PROMO " S.A.R.L.
Siège Social : N°7 MAGASIN 1 LOT AOUADI 1 BOUZHNIKA.
Associés unique :
- Mr. BOUQFA BELKAID, apporteur en numéraire 16 000.00 DHS soit 160 Parts sociales.
- Mr. MARZAK IDRISSE, apporteur en numéraire 42 000.00 DHS soit 420 Parts sociales
- Mr. LAHSSINI EL HASSAN, apporteur en numéraire 42 000.00 DHS soit 420 Parts sociales
Objet :
- PROMOTION IMMOBILIERE.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100 000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mr. BOUQFA BELKAID.
Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Première Instance de Benslimane sous le N°599 RC N°7221.
N° 10 177/PA

ASSOCIATION PROVINCIALE DES CEUVRES SOCIALES À LA PROVINCE D'ELJADIDA

DECISION D'ANNULATION N° 01/2021 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°04/APOS/2021
- Vu le décret n° : 2-12-349 du 8 joumada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Vu l'appel d'offre ouvert sur offre de prix n° : 04/APOS/2020 du 29/11/2021 relatif à l'acquisition des unités mobiles médicalisées pour gynécologie, ophtalmologie et odontologie en trois (03) lots séparés : lot n° 1 : acquisition d'unité mobile médicalisée de gynécologie. lot n°2 : acquisition d'unité mobile médicalisée d'ophtalmologie. lot n°3 : acquisition d'unité mobile médicalisée d'odontologie.
- Vu la publication de l'appel d'offre ouvert sur offre de prix aux journaux :Libération et Rissalal Al Omma.
- Vu le paragraphe 1 de l'article 45 décret n° : 2-12-349 du (8 joumada 1er 1434) (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
• Qui stipule que l'autorité compétente peut sans ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure de la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres.
DÉCIDE CE QUI SUIT
Article unique : l'appel d'offres n° : 04/APOS/2020 du 29/11/2021 relatif à l'acquisition des unités mobiles médicalisées pour gynécologie, ophtalmologie et odontologie en trois (03) lots séparés : lot n° 1 : acquisition d'unité mobile médicalisée de gynécologie. lot n°2 : acquisition d'unité mobile médicalisée d'ophtalmologie. lot n°3 : acquisition d'unité mobile médicalisée d'odontologie, est annulé.
N° 10 178/PA

*** DEB CONSULTING * Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique**
Au capital de 10 000.00 dirhams
Siège Social : 6 Boulevard Ain Taoujdite, Bureau N° 10 5ème étage Bourgogne –Casablanca-Transfert du Siège Social
• Suivant Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/09/2021, il a été décidé ce qui suit :
- Transfert su Siège Social à l'adresse suivante : Casablanca, 1 Bd de Laghota, Résidence Yasmine N° B072, Sidi Moumen.
- La Refonte des Statuts.
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 10/11/2020, sous le numéro 799791.
N° 10 179/PA

*** DEB CONSULTING * Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique**
Au capital de 10 000.00 dirhams
Siège Social : 6 Boulevard Ain Taoujdite, Bureau N° 10 5ème étage Bourgogne –Casablanca-Cession de Parts Sociales
• Suivant Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/09/2021, il a été décidé ce qui suit :
- Cession de 1000 parts sociales de M. Driss EL BASRI au profit de M. Reda

AGNAOU.
- Ratification de la nouvelle répartition du capital.
- Démission de M. Driss EL BASRI du poste de Gérant de la Société.
- Nomination de M. Reda AGNAOU en qualité de nouveau Gérant de la Société.
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 10/11/2020, sous le numéro 799695.
N° 10 180/PA

STE "FIDMAG-CONSEIL" SARL
Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca
(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99
AGHARAS SOLUTIONS
Constitution
- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/09/2021 enregistré le 29/09/2021 il a été établis les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Dénomination : Société «AGHARAS SOLUTIONS» S.A.R.L
- Objet : Achat, Vente, Distribution de Pièces Détachées Automobiles
- Vente des Pièces de rechange autos et matériels roulants neufs
- La Distribution de pièces de rechange automobiles et pièces industrielles autos et autres
- Achat, vente et distribution de Roulements et organes de transmission, pièces automobiles, pièces moteur, lubrifiants, machines-outils et outillage
- Distribution de lubrifiants, de filtres, des huiles pour automobiles
- Prestation de tous services.
- Siège Social : N° 12, RUE SABRI BOUJEMAA, 1er ETAGE, APT N° 6, Casablanca.
- Durée : 99 ans.
- Capital social : CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :
- Mme GHAYATE HOUDA ... 250 Parts
- Mme ABOUSSAID NAJAT 250 Parts
- Mr BAHAMOUNIR ... 250 Parts
- Mr FARIH SOUFIANE 250 Parts
- Gérance : La société administrée et gérée par Mme GHAYATE HOUDA, gérante Unique
- Répartition de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.
- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 11/11/2021 Sous N° 799950 Immatriculé au RC N° 522.169.13/07/2009
N° 10 181/PA

Chichaoua AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° : 48/2021/CH/FACT « Séance publique »
Le 09 décembre 2021 à 12 :00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua, AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : l'achat de pellets de bois de chauffage pour les établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de CHICHAOUA, AREF-MS. (lot unique).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000.00 dirhams (Cinq Mille Dirhams).
L'estimation des coûts des fournitures est fixée à la somme de : 316 746.00 dirhams (Trois Cent Seize Mille Sept Cent quarante-sept Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plus par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA.
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plus ;
*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs
N° 10 182/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, ET DES SPORTS
DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA
ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMEDIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 12/CSMV/2021
Le 13/12/2021 à 10 h (dix heures), il sera procédé, dans le bureau du directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca situé à Rue Caïd Al Achtar Maarif Casablanca à l'ouverture des plus relatifs à l'assurance - responsabilité civile-exploitation des bâtiments vis-à-vis des tiers et la couverture des indemnités en faveur des adhérents de la Base Nautique de Mohammed V de Casablanca, sis à la préfecture des arrondissements de Casa-Anfa.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca situé à Rue Caïd Al Achtar Maarif Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics, www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8.000,00 dhs (Huit mille dhs)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 326.571,58 dhs (trois cent vingt six mille cinq cent soixante et onze dhs et cinquante huit cents)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plus dans le bureau de directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca sis à Rue Caïd Al Achtar Maarif Casablanca.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plus.
- Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° : 20-14 du 8 dou al kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation.
N° 10 183/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE DU PRÉSCOLAIRE & DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
CASSABLANCA-SETTAT DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT N° 36J/INV/2021
Le jeudi 09 décembre 2021 à 10heures, il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale du préscolaire & des sports situé au boulevard, Ibnou TOUMARET plateau ELJADIDA, à l'ouverture des plus relatifs à l'achat de mobilier et de matériel d'enseignement pour enfants en situation d'handicap ou à besoins spécifiques relevant de la Direction Provinciale d'El-Jadida en deux lots séparés :
LOT N° 1 : matériel d'enseignement
LOT N° 2 : mobilier d'enseignement
2. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des appels d'offres - service des affaires administratives et financières à la Direction provinciale d'El Jadida, avenue Ibnou Toumarte, Plateau à El-Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés publics www.marchespublics.gov.ma
3. Le cautionnement provisoire sont fixés comme suit :
Lot N°1 : 2500.00 DH (deux mille cinq cent dirhams)
Lot N°2 : 2000.00 DH (deux mille dirhams)
4. Les estimations des coûts des prestations sont fixées comme suit :
Lot N°1 : 165 597.60 DH (cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dirhams et soixante centimes) TTC.
Lot N°2 : 114 324.00 DH (cent quatorze mille trois cent vingt-quatre dirhams) TTC.
5. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
6. Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plus dans le bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières à la Direction provinciale d'El Jadida, avenue Ibnou Toumarte, Plateau à El-Jadida, jusqu'au jeudi 09 décembre 2021 à 10 heures.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plus.
- Les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435(4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics,
7. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.
N° 10 184/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, ET DES SPORTS
COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA
ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMEDIA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, ET DES SPORTS
DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA
ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMEDIA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, ET DES SPORTS
DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA
ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMEDIA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'ESSAOUIRA
COMMUNE DE TIDZI
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° 03/2021**

Le Lundi 13 Décembre 2021, à 10H00 il sera procédé, au siège de la commune de Tidzi à la Province d'Essaouira, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

Location des dépenses communales du Souk Tidzi au titre de l'année 2022.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de la régie des recettes de la Commune de tidzi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 10000.00 (Dix mille dirhams). Le montant de l'estimation des prestations est fixé à : 72.000.00 DH (Soixante douze mille Dirhams). Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la régie des recettes de la commune Tidzi.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer électroniquement via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.

N° 10 187/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'ESSAOUIRA
COMMUNE DE TIDZI
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° 04/2021**

Le Lundi 13 Décembre 2021, à 12H00, il sera procédé, au siège de la commune de Tidzi à la

Province d'Essaouira, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

Location de l'abattoir de la Commune de Tidzi au titre de l'année 2022.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de la régie des recettes de la Commune de tidzi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 10.000.00 (Dix mille dirhams). Le montant de l'estimation des prestations est fixé à : 120.000.00 DH (cent vingt mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la régie des recettes de la commune Tidzi.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer électroniquement via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.

N° 10 188/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
& DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION &
DE FORMATION MAR-
RAKECH SAFI
DIRECTION PROVIN-
CIALE AL HAOUZ
AVIS DE CONSULTA-
TION ARCHITECTU-
RALE**

N° 07/CA/2021
Le 09/12/2021, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale suivante :

N° 10 189/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
& DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION &
DE FORMATION MAR-
RAKECH SAFI
DIRECTION PROVIN-
CIALE AL HAOUZ
AVIS D'APPELS D'OFFRES
OUVERTS N°**

65/INV/2021, 66/INV/2021 et 67/INV/2021
Le 09/12/2021, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants :

• L'AOO N°65/INV/2021 à pour objet Etudes topo-

graphiques des terrains destinés au projet de Construction de 50 espaces préscolaires aux écoles primaires relevant des communes : Abadou, Ghmate, Iguerferouane, Ait Ourir, Sidi Daoud, Ait Aadel, Ait Faska, Tazart, Tamazouzte, Tighedouine, Tamaguert, Tidili, Sidi Ghiat, Aghouatim, programmé à 11h30 ;

• L'AOO N°66/INV/2021 à pour objet Essais de laboratoire pour Construction de 50 espaces préscolaires aux écoles primaires relevant des communes : Abadou, Ghmate, Iguerferouane, Ait Ourir, Sidi Daoud, Ait Aadel, Ait Faska, Tazart, Tamazouzte, Tighedouine, Tamaguert, Tidili, Sidi Ghiat, Aghouatim, programmé à 10h30 ;

• L'AOO N°67/INV/2021 à pour objet Etude technique et suivi de Construction de 50 espaces préscolaires aux écoles primaires relevant des communes : Abadou, Ghmate, Iguerferouane, Ait Ourir, Sidi Daoud, Ait Aadel, Ait Faska, Tazart, Tamazouzte, Tighedouine, Tamaguert, Tidili, Sidi Ghiat, Aghouatim, programmé à 11h00.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

• Néant pour L'AOO n°66/INV/2021 et 67/INV/2021 ;
• 3 000,00 DHS (Trois mille dirhams) pour l'AOO n° 65/INV/2021.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

• 84 600,00 DHS TTC (Quatre-vingt-quatre mille six cents Dirhams TTC) pour L'AOO N°65/INV/2021 ;
• 203 640,00 DHS TTC (Deux cent trois mille six cent quarante Dirhams TTC) pour L'AOO N°66/INV/2021 ;
• 150 000,00 DHS TTC (Cent cinquante mille Dirhams TTC) pour L'AOO N°67/INV/2021.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement via le portail de marches publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'ar-

rêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 8 du règlement de la consultation architecturale.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

• Néant pour L'AOO n°66/INV/2021 et 67/INV/2021 ;
• 3 000,00 DHS (Trois mille dirhams) pour l'AOO n° 65/INV/2021.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

• 84 600,00 DHS TTC (Quatre-vingt-quatre mille six cents Dirhams TTC) pour L'AOO N°65/INV/2021 ;
• 203 640,00 DHS TTC (Deux cent trois mille six cent quarante Dirhams TTC) pour L'AOO N°66/INV/2021 ;
• 150 000,00 DHS TTC (Cent cinquante mille Dirhams TTC) pour L'AOO N°67/INV/2021.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement via le portail de marches publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'ar-

rêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants : Secteur :

• A - Qualification : A2 - Classe : 5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 10 190/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
& DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION &
DE FORMATION MAR-
RAKECH SAFI
DIRECTION PROVIN-
CIALE AL HAOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°**

68/INV/2021
Le 09/12/2021 à 12h30, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres « au rabais ou à majoration » pour Travaux de remplacement de 2 salles à l'école ALMOU, C.T. ABADOU

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 6 000,00 DHS (Six mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :

• 422 881,20 (Quatre cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-un Dirhams 20 Cts TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement via le portail de marches publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'ar-

rêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres ouvert.

Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants : Secteur :

• A - Qualification : A2 - Classe : 5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 10 191/PA

**ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé
Région Souss Massa
Délégation d'Agadir Ida
Outanane
Centre Hospitalier
Régional
D'AGADIR
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 13/2021
(Marché reconductible)
Séance publique**

Le 09/12/2021 à 10 heures il sera procédé, dans la salle des réunions du centre hospitalier régional d'Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour le marché, ayant pour objet : Travaux d'entretien des espaces verts du Centre Hospitalier Régional d'Agadir.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du centre hospitalier régional d'Agadir, Route de Marrakech 800000 Agadir, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000.00 (Vingt mille) dirhams.

Estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (883 296.00 DHS) TTC. (Huit Cent Quatre Vingt Seize Dirhams) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement via le portail de marches publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'ar-

rêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement

de consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants : Secteur :

• A - Qualification : A2 - Classe : 5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 10 192/PA

Le 09/12/2021 à 10 heures il sera procédé, dans la salle des réunions du centre hospitalier régional d'Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour le marché, ayant pour objet : Travaux d'entretien des espaces verts du Centre Hospitalier Régional d'Agadir.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du centre hospitalier régional d'Agadir, Route de Marrakech 800000 Agadir, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Royaume Du Maroc
Ministère De L'intérieur
Province De Mediouna
Commune Mejjatia Ouled Taleb
Direction des services

Objet: AVIS RECTIFICATIF RELATIF
A A.O.O 01 , 02 et 03 /CMOT/2021

Le président de la commune Mejjatia Ouled Taleb porte à la connaissance des concurrents que l'ouverture des plis de l'A.O.O : n° 01 , 02 et 03 / CMOT/ 2021 relatif à l'exploitation du « souk khmiss-mediouna », est reporté à la date du 07/12/2021 à 10h00min. le reste est sans changement.

N° 10 186/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE DE SETTAT
 CERCLE DE SETTAT CHAMALIA
 CAIDAT D'OULAD SAID
COMMUNE TERRITORIALE D'OULAD SAID

AVIS RECTIFICATIF RELATIF

A L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°04/2021/O.S

Le président de la commune Oulad Said porte à la connaissance du public que l'appel d'offre ouvert sur offres de prix N°04/2021/O.S, relatif à la location d'un locale commerciale n° 20 de la commune d'Oulad Said – Province de Settata a été rectifié comme suit :

1. Report de date de visite des lieux qui sera organisée aux lieux du projet du 18/11/2021 à 10h 00 min au 24/11/2021 à 10h 00 min.
2. Report de date d'ouverture des plis du 01/12/2021 à 11h 00 min au 08/12/2021 à 11h 00 min.

Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement.

N°10 193/PA

ROYAUME DU MAROC
 OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
 Branche Eau
 DIRECTION REGIONALE DU NORD

Renforcement et sécurisation de l'AEP de Boussakour à partir de l'adduction allant d'Al Hoceima vers Targuist – Lot 1 : adduction

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 128DR9/C/AMN/5/2021
 Séance publique

Avis rectificatif N°2

Il est porté à la connaissance des Sociétés intéressées par l'appel d'offres cité en dessus, que le montant de la caution provisoire est de **77 900,00 DH** au lieu de **77 880,00 DH**.

N°10 194/PC

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOON
 PROVINCE DE GUELMIM
 CERCLE BOUIZAKARNE
 CAIDAT ADAY
 COMMUNE D'ADAY

AVIS d'examens d'aptitude professionnelle

Le président de la commune d'Aday Avisa qu'il sera organisé le 08decembre 2021 à partir de 10heures du matin au siège de la commune des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2021 au profit des fonctionnaires relevant du budget de la commune d'Aday ayant au moins 6 ans de services dans leur grade et ce conformément au tableau suivant :

Cadre et Grade initial	Cadre et Grade d'avancement	Condition d'admission	Nombre de postes	Délai de dépôt des dossiers
Adjoint technique 3em grade.	Administrateur 2em grade	L'examen d'aptitude professionnelle est ouvert au profit des fonctionnaires relevant du budget de la commune d'Aday ayant au moins 6 ans de services dans leur grade	Un poste pour chaque grade	Les demandes des candidatures doivent être déposées au bureau ressources humaines au siège de la commune d'Aday dans un délai ne dépassant pas le 01décembre 2021
Adjoint administratif 2em grade.	Adjoint administratif 1er grade.			

N°10 195/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 Département des Eaux et Forêts
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Centre
 Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 12/2021/DPEFLCD/SAFI

Le 09/12/2021 à 11h00mn, Il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'Exécution des Travaux de reboisement répartis en trois lots :

- **Lot n°1** : Exécution des Travaux de reboisement dans le périmètre de Reboisement Collectif dit IGHOU, PARCELLE I, sur une superficie de 31 ha, Commune rurale d'Ighoud, Cercle de Hmar, Province de Youssoufia.
- **Lot n°2** : Exécution des Travaux de reboisement dans le périmètre de Reboisement Collectif dit IGHOU, PARCELLE II, sur une superficie de 47 ha, Commune territoriale d'Ighoud, Cercle de Hmar, Province de Youssoufia.
- **Lot n°3** : Exécution des Travaux de reboisement dans le périmètre de Reboisement Collectif dit Ouatia, sur une superficie de 30 ha, Commune territoriale d'Ighoud, Cercle de Hmar, Province de Youssoufia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des programmes et suivi évaluation à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- ✓ Lot n°1 : NEUF MILLE DHS (9 000,00 dhs)
- ✓ Lot n°2 : QUINZE MILLE DHS (15 000,00 dhs)
- ✓ Lot n°3 : NEUF MILLE DHS (9 000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est estimée à la somme de :

- ❖ Lot n°1 : TROIS CENT TRENTE DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE TROIS DHS ET QUARANTE HUIT CTS (332 363,48 Dhs) TTC
- ❖ Lot n°2 : CINQ CENT TROIS MILLE DEUX CENT VINGT HUIT DHS ET CINQUANTE ET UN CTS (503 228,51 Dhs) TTC
- ❖ Lot n°3 : TROIS CENT NEUF MILLE QUATRE CENTS VINGT DHS (309 420 Dhs) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau Bureau des programmes et suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Secteur d'activité	Qualification exigée	Catégorie
1	1	1.4	5
2	1	1.4	4
3	1	1.4	5

Les lots 1, 2 et 3 du présent appel d'offre sont réservés aux petites et moyennes entreprises nationales, des coopératives et de l'auto-entrepreneur. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté n°3011_13 du 24 de Hijja 1434 (30 Octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret 2-12-349 des marchés publics ou les pièces prévues par l'article 25 du décret n°2-19-69 du 24 mai 2019 modifiant et complétant le décret 2-12-349 relatif aux marchés publics, et rappelé à l'article 4 du règlement de consultation.

NB : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°10 196/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Centre
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N°11-2021/DPEFLCD-SAFI
(Séance publique)
Le 09/12/2021 à 10 :00 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
L'exécution des travaux d'entretien et de réhabilitation de deux maisons forestières, relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi, Province de Youssoufia.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Comptabilité et Marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi sis au quartier RHAT RIH province de Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé pour chaque lot à la somme de : • Cinq mille dirhams (5 000,00 DH).
L'acte de cautionnement doit être libellé au nom de Monsieur le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi.
Les estimations des coûts des prestations (TTC) établies par le maître d'ouvrage sont fixées aux sommes de : • Cent trente-trois mille huit cent soixante-douze dirhams (133 872,00DH)
Le contenu, la présentation, l'acquisition des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit les déposer contre récépissé dans le bureau de Comptabilité et Marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi ;
• Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
• Soit par soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passa-

tion de marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 10 du règlement de consultation.
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article n° 10 du règlement de consultation.
N° 10 197/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale,
de l'Enseignement Pré-scolaire et de Sport
Académie Régionale d'Education et de Formation
Région Marrakech-Safi
Direction provinciale de Youssoufia
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°
35/2021/Y/INV
Le 13/12/2021 à Onze (11) heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 35/2021/Y/INV en lot unique concernant les Travaux d'Alimentation en eau potable des établissements scolaires primaire, relevant de la direction provinciale de Youssoufia, AREF Marrakech Safi, aux communes EL GUENTOUR, SBLAAT et RAS EL AINE.
Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma
Le montant de la caution provisoire est fixé à la somme de : 7.000,00 DH (Sept Mille Dirhams).
L'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 504.824,88 DH (Cinq Cent Quatre Mille Huit Cent Vingt Quatre Dirhams Quatre-vingt Huit Centimes)-TTC
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité ;
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'Economie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation.
N° 10 198/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KENITRA
CERCLE LALLAM-MOUNA
CAIDAT SIDI BOUBKER EL HAJ
COMMUNE SIDI BOUBKER EL HAJ
Avis d'appel d'offres ouvert sur l'offre des prix
N°:04/CSBH/2021
Le 14/12/2021 à 11 H il sera procédé, dans le bureau de Mr le Président de la commune de SIDI BOUBKER EL HAJ, à l'ouverture des relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les :
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA COMMUNE DE SIDI BOUBKER EL HAJ AU CENTRE DE LA COMMUNE SIDI BOUBKER EL HAJ Province de KENITRA.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service Technique de la commune de SIDI BOUBKER EL HAJ, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à : (30.000,00DH).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million, cinq cent soixante dix neuf mille, neuf cent quatre vingt dix huit dirhams 35 cts (1.579.998,35 dhs) TTC.
Le contenu ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
* soit procéder à l'envoi électronique des offres à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
* soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la commune SIDI BOUBKER EL HAJ.
* Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service précité.
* Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
□ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.
N° 10 199/PA
ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres Ouvert
N°13/2021/AMEE
RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES (PME), COOPERATIVES OU « UNE UNION DE COOPERATIVES » ET AUTO-ENTREPRENEURS
Séance Publique
Le 09 Décembre 2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle ave-

nué Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour la « Fourniture, l'installation et la mise en service des caméras de surveillance et d'un système de pointage au niveau de la représentation de l'AMEE à Marrakech ».
Lieu d'exécution :
-Siège de l'AMEE à Rabat, Espace les Patios 1er étage, angle avenue Anakhil et avenue Mehdi Benbarka, Hay Riad Rabat.
-Représentation de l'AMEE à Marrakech, Rue El Machaâr El Haram, Issil Marrakech.
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma
Ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille dirhams (5000,00 DH).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Trois cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-Dirhams Toutes Taxes Comprises (392 160,00 DH TTC)
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Dépôt des prospectus :
- Les prospectus exigés par le dossier d'appels d'offres doivent être déposés au plus tard le 08 Décembre 2021 à 16h30, dans les bureaux de l'AMEE à Rabat, conformément aux stipulations de l'article 34 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013.
- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 4-8-10 du règlement de consultation.
- En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 hja 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, il est signalé que le présent appel d'offres est

réserve aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité parmi les pièces du dossier administratif prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349.
N° 10 200/PA
ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres Ouvert
N°14/2021/AMEE
Séance Publique
Le 09 Décembre 2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour « L'ACQUISITION, L'INSTALLATION, LA CONFIGURATION ET LA MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS ET DES LOGICIELS DETELEPHONIE IP AU NIVEAU DE L'AMEE ».
Lieu d'exécution :
• Rabat : Espace les Patios, angle avenue Benbarka et avenue Annakhil, Hay Riad ;
• Marrakech : Rue El Machaâr El Haram, Issil
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma
Ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit mille Dirhams (8000,00 DH).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Cinq cent quatre-vingt-dix mille deux cents Dirhams Toutes Taxes Comprises (598200,00 DH TTC)
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Dépôt des prospectus :
- Les prospectus exigés par le dossier d'appels d'offres doivent être déposés au plus tard le

08 Décembre 2021 à 16h30, dans les bureaux de l'AMEE à Rabat, conformément aux stipulations de l'article 34 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013.
- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 4-8-11 du règlement de consultation.
N° 10 201/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction des Affaires Administratives et Générales
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX
N°50/2021/MEF/AC/MAIN
Le 05 janvier 2022 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie et des Finances, 2ème étage, Quartier administratif - Rabat- Chellah à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres des prix pour la maintenance du système TADBIR pour la gestion intégrée du processus d'endettement et de la trésorerie au profit du Ministère de l'Economie et des Finances à Rabat.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie et des Finances - Rabat - Chellah. Bureau n°234, 2ème étage Entrée «D», il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, et des Finances (www.finances.gov.ma / Rubrique "Appel d'Offres").
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq cent mille dirhams (50 000,00 Dhs).
L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de Deux millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cents dirhams toutes taxes comprises (2996400,00 DH TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• soit envoyer leurs plis par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;
• soit les déposer, contre récépissé dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie et des Finances ;
• soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
• soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.
N° 10 202/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 05/BG/2021

Le 09/12/2021 à 11h00, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix POUR L'ACHAT ET INSTALLATION DE MATÉRIEL DE TRANSMISSION AU PROFIT DE LA PROVINCE D'OUARZAZATE. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>. Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 3.500,00dhs (Trois Mille Cinq Cent Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 137.580,00 Dhs (Cent Trente-sept mille cinq cent quatre-vingt Dirhams et Zéro Centime). Le contenu, la présenta-

tion ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent. -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate. -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité -Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis -Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. LES PROSPECTUS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS A LA DIVISION DU BUDGET ET MARCHES AU PLUS TARD LE 08-12-2021 A 16H30. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

N° 10 203/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE, DE

LA CULTURE, ET DE LA
COMMUNICATION
DÉPARTEMENT DE LA
CULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
À L'ORIENTAL
APPEL D'OFFRE
OUVERT

N°04/DRCOO/2021
Le 09/12/2021 à 11heures, il sera procédé, dans les bureaux du siège de la Direction Régionale de la Culture - Région de l'Oriental à Oujda, sis à : Avenue Zayed Ben Soltan, Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres pour Acquisition et fourniture du mobilier de bureaux pour la maison de culture à Deboud province de Taourirt. Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Culture Région de l'Oriental à Oujda, Il peut être téléchargé à partir du Portail des marchés de l'état (<http://www.marchespublics.gov.ma>).
• Le cautionnement provisoire est fixé à : Vingt mille dirhams 20 000.00 dh.
• L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six Cent

quarante-trois mille neuf cent soixante-huit dirhams toutes taxes comprises (643 968,00dhs TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31, du décret n° 02.12.349 relatifs aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit déposer leurs plis contre récépissé au bureau d'ordre, la Direction Régionale de la Culture Région de l'Oriental, Oujda. - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité, - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit envoyer les plis par voie électronique. Les prospectus et les documents techniques de tous les articles et les échantillons des articles suivants :03-08-19-20-21-30 exigés par le dossier d'appels d'offres doivent être déposés à la direction régionale de la Culture à l'Oriental, Oujda, avant le 08/12/2021 à 16heures. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 8du règlement de la consultation.
N° 10 204/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION BENI MELLAL
KHENIFRA
PROVINCE DE KHOURIBGA
RIBGA
CONSEIL PROVINCIAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 11/2021

Le lundi 13 décembre 2021 à 11h 30mn, Il sera procédé, au siège du Conseil Provincial de Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : Assistance technique et suivi des travaux de réalisation d'une station de relevage plus conduites de refoulement et une station de tête pour la réutilisation des eaux usées traitées de la ville de Bejaad à des fins agricoles. Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du service des Marchés relevant du Conseil Provincial de Khouribga. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à cinq mille

dirhams (5.000,00 dhs). L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent vingt mille dirhams (120.000,00 dhs) TTC. Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31et148 du décret n° 2.12.349 du 08 joudama I 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics. Les candidats peuvent : -Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés du conseil provincial de Khouribga; -Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ; -Soit les remettre séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. -Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.
N° 10 205/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°14/2021

Le 09 Décembre 2021 à 09h00 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad – B.P 2939 –Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

La maintenance et mise à jour du Système d'Information pour la gestion Automatisée du Spectre (SIGAS) de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'A.N.R.T (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 –, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.anrt.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée, par an, à la somme de :

- Trois Millions Quatre Cent Soixante Huit Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (3.468.000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 – au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad
B.P.: 2939, Rabat 10.100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma



N°149/PC



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°15/2021

Le 09 Décembre 2021 à 14h00 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad – B.P 2939 –Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

La maintenance du système d'information géographique (SIG-MENTUM PLANET) de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'A.N.R.T (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 –, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.anrt.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée, par an, à la somme de :

- Un Million Cent Vingt Et Un Mille Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams Toutes Taxes Comprises (1.121.184,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 – au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad
B.P.: 2939, Rabat 10.100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma



N°150/PC

FOUTRADIE EQUIPEMENT – SARL AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/10/2021, il a été établi les Statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination : FOUTRADIE EQUIPEMENT - S.A.R.L AU
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique
Objet:

- Travaux divers ou construction
- le commerce de quincailleries, Boulonneries, Visseries, Peintures, Câbleries et Drogueries.

Siège Social : 23, BD OUKBA IBNOU NAFII HAY MOHAMMADI CASABLANCA.
DUREE : 99 ans.
Capital Social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune - 1000 Parts attribuées à Mr. KHALID NAIT OUALI.
GERANCE : * Monsieur KHALID NAIT OUALI, gérant de la société.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 02/11/2021 Sous le N° 800082 La Société est immatriculée au RC sous n° 522203.

N° 10 218/PA

SOCIETE MAFROCHAT DORIDORS SARL au capital de 100.000,00 DH
Siège social : ANASSI 9 ENTREE 12 N 111 BERNOUSSI CASABLANCA RC : 486829

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés réunis le 13/09/2021 il a été décidé ce qui suit :
Cession de 500 parts qui appartiennent à Monsieur ENJAJI NOUR-EDDINE à Monsieur OUADINI MUSTAPHA.
Transformation de la forme juridique de SARL d'Associé Unique en SARL.
Refonte des Statuts.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA, en date du 10/11/2021 sous le numéro : 799828

N° 10 219/PA

3DLG SARL au capital de 100.000,00 DH
Siège social : TARIK EL KHEIR RUE 3 NR 30 BERNOUSSI CASABLANCA RC : 488177

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés réunis le 12/08/2021 il a été décidé ce qui suit :
La dissolution anticipée de la société à partir du 12/08/2021.
Nommer Monsieur LAALJA ABDELMAJID en tant que liquidateur.
Prendre le siège de la société : TARIK EL KHEIR RUE 3 NR 30 BERNOUSSI CASABLANCA, comme

domicile de liquidation. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA, en date du 11/11/2021 sous le numéro : 799965

N° 10 220/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA CONSEIL PROVINCIAL DGS/DDE/SM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 31/2021/BP

Le 16/12/2021, à 11 h, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. (Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix : TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOUAR OULED ALI RELEVANT DE LA CR ZEMRANE PAR BORNE FONTAINE Province d'El Kelaa des Sraghna.

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000.00 DHS (dOUEZ Mille Dhs).
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 583.965.48 (CINQ CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE CINQ DHS 48 cts)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna

2-soit les renvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.

3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit les renvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Les concurrents doivent produire un certificat de qualification et de classification ou copie certifiée

conforme à l'original suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après
Secteur : C-Classe : 5-Qualification exigées : C1
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de la consultation

N° 10 221/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA CONSEIL PROVINCIAL DGS/DDE/SM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 32/2021/BP

Le 16/12/2021, à 12 h, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. (Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix : CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 25 M3; SURELEVÉ DE 12M ; DESSERTANT DOUARS M'KARCHA; OULED RAHOU; AIT NACER ET OULED ALI RELEVANT DE LA COMMUNE TERRITORIALE OULED KHALLOUF. PROVINCE D'ELKALAA DES

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 000.00 DHS (TROIS Mille Dhs).
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 137.148.00 (CENT TRENTE SEPT MILLE CENT QUARANTE HUIT DHS)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna

2-soit les renvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.

3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit les renvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 222/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA CONSEIL PROVINCIAL DGS/DDE/SM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 33/2021/BP

Le 20/12/2021, à 11 h, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. (Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix : TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES PAR BATTAGE ET D'UN FORAGE EN ROTARY DANS LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA (TRANCHE 1)

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40 000.00 DHS (QUARANTE Mille Dhs).
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2.840.040.00 (DEUX MILLION HUIT CENT QUARANTE MILLE QUARANTE DHS)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna

2-soit les renvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.

3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit les renvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Les concurrents doivent produire un certificat de qualification et de classification ou copie certifiée conforme à l'original suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après

Secteur : H-Classe : 2-Qualification exigées : H3
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de la consultation

N° 10 223/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA CONSEIL PROVINCIAL DGS/DDE/SM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 34/2021/BP

Le 20/12/2021, à 12 h, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. (Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix : TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES PAR BATTAGE DANS LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA (tranche 2)

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40 000.00 DHS (QUARANTE Mille Dhs).
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2.746.920.00 (DEUX MILLION SEPT CENT QUARANTE SIX MILLE NEUF CENT VINGT DHS)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna

2-soit les renvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.

3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit les renvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Les concurrents doivent produire un certificat de qualification et de classification ou copie certifiée

conforme à l'original suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après
Secteur : H-Classe : 2-Qualification exigées : H3
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de la consultation

N° 10 224/PA

Royaume du Maroc Ministère de la Santé et de la Protection Sociale Délégation du Ministère de la Santé de Zagora Centre Hospitalier Provincial Zagora AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 15/2021

Le 15/12/2021 à 10 heures, il sera procédé, à la salle de réunions du Centre Hospitalier Provincial de Zagora, sis Avenue Salah Eddine El Ayoubi, Zagora à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 15 /2021 pour La maintenance préventive et corrective des équipements de stérilisation installée au Centre Hospitalier PROVINCIAL DE ZAGORA, PROVINCE DE ZAGORA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Zagora, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : dix mille dirhams (10000.00 DHS)

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

Lot unique : cent soixante mille (160000.00 DHS)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Zagora ;

• Soit les déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma (conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics);

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 10 225/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Secrétariat Général
Division des Affaires Rurales



Avis d'appel d'offres

Concernant la location de terrains collectifs pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole

La province de Settat (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location de deux (02) lots de terrains collectifs revenant à la collectivité ethnique OULED AMRANE pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné au tableau ci-dessous :

Caidat	Nom du Collectif	Collectivité ethnique	Référence foncière	Lot N°	Coordonnées Lambert	Superficie	Caractéristiques du foncier	Prix d'ouverture
Ouled Bouziri	Ghabat Ouled Amrane	Ouled Amrane	T87903/15 (R31329/15)	01	277500,229500	19ha92a07ca	Agricole	1500,00
Ouled Bouziri	Ghabat Ouled Amrane	Ouled Amrane	T87903/15 (R31329/15)	02	277500,229050	20ha46a29ca	Agricole	1500,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales relevant du Secrétariat Général de la Province de Settat ou téléchargé à partir du site web de la Direction des Affaires Rurales : www.terrescollectives.ma.

Pour tous renseignements complémentaires contacter le numéro 05 23 40 24 66/77.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis à la division des affaires rurales province Settat à partir du 17 Novembre 2021 jusqu'au 17 Décembre 2021 à 15 H 00 délais de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 20 Décembre 2021 à 14h00 au siège du Secrétariat Général de la Province (Salle de réunion).

N°10 232/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Secrétariat Général
Division des Affaires Rurales



Avis d'appel d'offres

Concernant la location de terrains collectifs pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole

La province de Settat (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location de deux (02) lots de terrains collectifs revenant à la collectivité ethnique OULED AMRANE pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné au tableau ci-dessous :

Caidat	Nom du Collectif	Collectivité ethnique	Référence foncière	Lot N°	Coordonnées Lambert	Superficie	Caractéristiques du foncier	Prix d'ouverture
Ouled Bouziri	Ouled Amrane I	Ouled Amrane	T25456/C	01	276850,230750	24ha19a27s	Agricole	1500,00
Ouled Bouziri	Ouled Amrane I	Ouled Amrane	T25456/C	03	275600,230600	24ha41a95ca	Agricole	1500,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales relevant du Secrétariat Général de la Province de Settat ou téléchargé à partir du site web de la Direction des Affaires Rurales : www.terrescollectives.ma.

Pour tous renseignements complémentaires contacter le numéro 05 23 40 24 66/77.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis à la division des affaires rurales province Settat à partir du 17 Novembre 2021 jusqu'au 17 Décembre 2021 à 15 H 00 délais de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 20 Décembre 2021 à 14h00 au siège du Secrétariat Général de la Province (Salle de réunion).

N°10 233/PA



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim sise : Avenue hommane el fatouaki, l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts :

N° AO	Objets	Estimations des couts des prestations ttc en dhs	Cautionnements provisoire en dhs	Les catalogues	Date et heures d'ouverture des plis
37/2021/BLDPMENG	Achat de mobilier de bureau au profit des espaces culturels aux seins des établissements d'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Guelmim en lot unique.	100 000.00 Cent Mille dhs	1500.00 mille cinq cent dhs	demandés	09/12/2021 A 10h: 30
38/2021/BLDPMENG	Achat de matériel informatique au profit des espaces culturels au sein des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Guelmim en lot unique.	50 000.00 Cinquante mille dhs	1000.00 Mille dhs	demandés	09/12/2021 A 11h: 30
39/2021/BLDPMENG	Achat de matériel d'enseignement au profit des espaces culturels et espaces d'orientation au sein des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Guelmim en lot unique.	61 750.00 Soixante et mille sept cent cinquante dhs	1000.00 Mille dhs	demandés	09/12/2021 A 12h: 30
40/2021/BLDPMENG	Achat de mobilier de bureau au profit des espaces culturels au sein des établissements d'enseignement secondaire relevant de la direction provinciale de Guelmim en lot unique.	200 000.00 Deux cent mille dhs	2000.00 Deux mille dhs	demandés	09/12/2021 A 15h: 30

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale de Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° : 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation.

Nb : Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim sise Avenue hommane el fatouaki Guelmim au plus tard à l'heure et la date fixée pour l'ouverture des plis de dit appel d'offres.

N°10 235/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Secrétariat Général
Division des Affaires Rurales



Avis d'appel d'offres

Concernant la location de terrains collectifs pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole

La province de Settat (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location de quatre (04) lots de terrains collectifs revenant à la collectivité ethnique OULED AMRANE pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné au tableau ci-dessous :

Caidat	Nom du Collectif	Collectivité ethnique	Référence foncière	Lot n°	Coordonnées Lambert	Superficie	Caractéristiques du foncier	Prix d'ouverture
Ouled Bouziri	Ghabat Ouled Amrane	Ouled Amrane	T87903/15 (R31329/15)	01	276400,234500	22ha75a48ca	Agricole	1500,00
Ouled Bouziri	Ghabat Ouled Amrane	Ouled Amrane	T87903/15 (R31329/15)	02	276500,234000	22ha45a46ca	Agricole	1500,00
Ouled Bouziri	Ghabat Ouled Amrane	Ouled Amrane	T87903/15 (R31329/15)	03	276150,233850	22ha23a71ca	Agricole	1500,00
Ouled Bouziri	Ghabat Ouled Amrane	Ouled Amrane	T87903/15 (R31329/15)	04	276000,233250	22ha65a28ca	Agricole	1500,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales relevant du Secrétariat Général de la Province de Settat ou téléchargé à partir du site web de la Direction des Affaires Rurales : www.terrescollectives.ma.

Pour tous renseignements complémentaires contacter le numéro 05 23 40 24 66/77.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis à la division des affaires rurales province Settat à partir du 17 Novembre 2021 jusqu'au 17 Décembre 2021 à 15 H 00 délais de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 20 Décembre 2021 à 14h00 au siège du Secrétariat Général de la Province (Salle de réunion).

N°10 234/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de
la Protection Sociale
Délégation du Ministère de
la Santé de Zagora
**AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N° 16/2021

Le 10/12/2021 à 10 heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Délégation Provinciale de la Santé de Zagora à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 16/2021 pour La maintenance préventive et corrective des équipements D'ANESTHÉSIE ET DE REANIMATION relevant de la Délégation Provinciale de Santé et du Centre Hospitalier Provincial de Zagora

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés à la délégation provinciale de la santé à Zagora, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: <http://www.marchespublics.gov.ma/marchespublics>. Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Dix mille dirhams (10 000.00DHS)

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

Lot unique : trois cent quarante cinq mille quatre cent quarante (345 440.00 DHS) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau du Service des Marchés de la Santé à Zagora;

- Soit les déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma (conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics);

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du Service des Marchés de la Santé à Zagora;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début

de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
N° 10 226/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Délégation du Ministère de la Santé de Zagora
Centre Hospitalier Provincial Zagora
**AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N° 17/2021

Le 16/12/2021 à 10 heures, il sera procédé, à la salle de réunions du Centre Hospitalier Provincial de Zagora, sis Avenue Salah Eddine El Ayoubi, Zagora à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 17/2021 pour La maintenance préventive et corrective du matériel radiologique installé au Centre Hospitalier Provincial de Zagora, PROVINCE DE ZAGORA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Zagora, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Dix mille dirhams (10 000.00DHS)

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

Lot unique : deux cent quarante mille dirhams dirhams (240000.00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Zagora ;

• Soit les déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma (conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics);

• Soit les envoyer par cour-

rier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 10 227/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Délégation du Ministère de la Santé de Zagora
Centre Hospitalier Provincial Zagora
**AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N° 18/2021

Le 14/12/2021 à 10 heures, il sera procédé, à la salle de réunions du Centre Hospitalier Provincial de Zagora, sis Avenue Salah Eddine El Ayoubi, Zagora à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 18/2021 pour La maintenance préventive et corrective des équipements médicaux-techniques affectés au niveau de Centre Hospitalier Provincial de Zagora, PROVINCE DE ZAGORA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Zagora, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 6000Dhs (six mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

Lot unique : cent trente huit mille six cent (138600,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Zagora ;

• Soit les déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma (conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8

kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics);

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 10 228/PA

ARRETE
GUBERNATORIAL
N°868 DU 12/11/2021
ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT RELATIVE AU PROJET D'UNE CARRIERE PERMANENTE DE PRODUCTION DES GRANULATS A LA COMMUNE DIR EL KSIBA PROVINCE DE BENI MELLAL DE LA SOCIETE « SAM STONES SARL »

LE WALI DE LA REGION BENI MELLAL-KHENIFRA, GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL,
MELLAL,
ARRETE

Article I

• L'ouverture d'une enquête publique le Lundi 29/11/2021 à la Commune DIR EL KSIBA, relative à l'Etude d'impact sur l'environnement du projet d'une carrière permanente de production des granulats a la commune Dir El Ksiba Pro-

vince de Beni Mellal de la société « SAMSTONES SARL »

• La population concernée par l'enquête publique, et située dans le périmètre de l'impact sur l'environnement du projet
Article II

• Le dossier de l'enquête publique est déposé avec le présent arrêté ainsi que le(s) registre(s) mis à la disposition du public en vue d'y consigner les observations et les suggestions concernant le projet au siège de la Commune Dir El Ksiba, durant toute la durée de l'enquête publique qui est de 15 jours.

• Le présent arrêté doit être affiché dans les locaux de la Commune Dir El Ksiba, 5 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de l'enquête publique qui est de 15 jours.
Article V

• La mise en œuvre de cet Arrêté Gubernatorial incombe à l'autorité administrative locale du lieu d'implantation du projet qui préside la commission chargée de la conduite de l'enquête publique.
N° 10 229/PA

SOCIETE « ZAIDISMA DISTRIBUTION »,
S.A.R.L.A.U
12, RUE SABRI
BOUJEMAA, 1ER ETAGE,
APT N° 6
CASABLANCA
Changement de la dénomination Sociale de la société, Cession de parts sociales
Démission des fonctions de gérant unique et Nomination d'un nouveau gérant unique.
N° 10 230/PA

- Au terme d'un Procès-verbal de l'AGE de la société * ZAIDISMA DISTRIBUTION * S.A.R.L.A.U du 29/10/2021 enregistré Le 01/11/2021, les associés de la dite société ont décidé ce qui suit :

_ Le Changement de la dénomination sociale de la société * ZAIDISMA DISTRIBUTION * SARL AU qui est devenue la suivante : Société * DISTRIBUTION D'OR * S.A.R.L.A.U

_ La Cession de (1.000 Parts) dans la société par :

* Le Cédant : Mr AIT BAALLA ZAID (1.000) Parts sociales

* Le Cessionnaire : Mr MADANI BENJELLOUN ISMAIL (1.000) Parts sociales

_ La démission de Mr AIT BAALLA ZAID de ses fonctions de Gérant Unique dans la société « ZAIDISMA DISTRIBUTION » S.A.R.L.A.U

_ La Nomination de Mr MADANI BENJELLOUN ISMAIL en tant que Gérant Unique de la société * ZAIDISMA DISTRIBUTION * SARL AU (devenue * DISTRIBUTION D'OR * SARL AU après changement de dénomination)

_ La Modification des articles 3, 6, 7 et 17 des statuts

_ La Mise à Jour des Statuts (suite aux différentes Modifications)

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 05/11/2021 Sous N° 799154 dont R.C N° 478.467 /Casablanca.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE
N° 10 230/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DEPARTEMENT DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
والتربويع والبنية التحتية
مديرية المياه
التربوية تارودانت

Avis rectificatif d'Appel d'Offres Ouvert n° 28/2021

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de TAROUDANT porte à la connaissance du public que l'appel d'offres n° 8/2021 du 03/12/2021 à 11 H relatif aux :

Fourniture et pose des glissières de sécurité sur la RR110 (ex RN10) du PK0+000 au PK 29+000 dans la Province de Taroudant, a subis une rectification au niveau de la classe demandée comme suit :

- Un dossier technique comprenant
*** Pour les entreprises installées au Maroc :**

Copie du certificat de qualification et de classification certifié conforme à l'original faisant ressortir :

Secteur	Qualification	Classe
X	X2	3

Au lieu de :

Secteur	Qualification	Classe
X	X2	2

Le reste est inchangé.
N°10 231/PA



Sur vos petits écrans



07.00 : Lecture du Saint Coran
07.10 : Tinoubka
07.40 : Arroudou
08.35 : Amouddou
09.30 : Oujouh : El Jadida
10.05 : Chouk Sedra Ep 1
10.50 : Oussrati Ep 28
11.50 : Chib W Chbab Ep 28
12.25 : Ahlam City Ep 11
13.00 : JT Addahira
13.20 : Rdat Lwalida Ep9
14.00 : JT en Amazigh
14.20 : JT en Espagnol
14.40 : Imaatna Zina
16.40 : Mister Senssour Ep 5
16.50 : Mister Senssour Ep 6
17.00 : Mawakie wa Wakai'e
18.00 : Chib W Chbab Ep 29
18.30 : JT en Français

18.50 : Stoun Lklam Ep 18
19.05 : Fashion Maghribi : Capsule 24
19.20 : Ahlam City Ep 12
19.55 : Dar Lhna Ep 23
20.30 : JT Principal
21.30 : Sir Laqdim Ep 22
22.05 : Sir Laqdim Ep 24
22.40 : Amouddou
23.40 : Dernier bulletin d'information
00.00 : Domou'e Warda Ep 13
00.30 : Mamou'ki'e wa Wakai'e Adarisa
01.00 : Mawak'ie wa Wakai'e Adarisa
02.00 : Oujouh : El Jadida
02.35 : Rdat Lwalida Ep9
03.10 : Chib w Chbab Ep 29
03.40 : Chouk Sedra Ep1
04.30 : Tinoubka
05.00 : Arroudou
06.00 : Amouddou

05:00: Coran avec mawahib tajwid
06:00: CH'HIWAT BLADI
06:25: MAGAZINE : SABAHIYAT 2M
07:20: MAGAZINE : KIF AL HAL
07:35: MAGAZINE : POP UP
08:00: MAGAZINE : RACHID SHOW
09:30: FEUILLETON : ZINA
10:00: MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUCHICHA : CAKE AUX PEPITES DU CHOCOLAT
10:05: AYNANARAYNE
10:45: MAGAZINE : KIF AL HAL
11:05: MAGAZINE : SABAHIYAT 2M
12:00: SERIE : KOUNA MGHARBA
12:35: BULLETIN METEO MAJROUHA
12:45: NEWS : AL AKHBAR
13:15: SPORT : MOUJAZ RIYADI
13:25: LAHN AL HAYAT

14:20: NEWS : ECO NEWS
14:25: NEWS : JOURNAL AMAZIGH
14:35: FORSA TANIYA
15:00: FEUILLETON : ZINA
16:25: BAYNA NARAYNE
17:10: JUST FOR LAUGHS
17:35: MAGAZINE : BGHIT NAARAF
17:40: DESSIN ANIME : OGGY ET LES CAFARDS
18:10: MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUCHICHA : ROULE D'AUBERGINE A LA VIANDE HACHEE
18:15: MAGAZINE : POP UP
18:25: FEUILLETON : AITYOUB AL MAJROUHA
19:15: CAPSULES CHKOUN YISTAT-MAR FMACHROU3I
19:25: FEUILLETON : AL WA3D

20:15: NEWS : INFO SOIR
20:45: SPORT : QUE DU SPORT
20:50: BULLETIN METEO
20:55: NEWS : ECO NEWS
21:05: BULLETIN METEO
21:15: NEWS : AL MASSAIYA
21:50: CONFIDENCES DE PRESSE
22:55: MAGAZINE : KITAB
23:05: FEUILLETON : LGHRIBA
23:55: LAHN AL HAYAT
00:45: FEUILLETON : AL WA3D
01:30: DES HISTOIRES ET DES HOMMES : WHERE ARE YOU ?
02:30: LAHBIBA OUMMI
03:20: MAGAZINE : 2M MAG
04:15: FEUILLETON : AITYOUB AL MAJROUHA
05:00: MAGAZINE : TOUBKAL

Ifeoma Ozoma

La lanceuse d'alerte qui libère la parole des employés de la tech

Portrait

Le secret d'une alerte bien lancée? Une préparation minutieuse, qui anticipe tous les coups bas, selon Ifeoma Ozoma, ex-employée de plusieurs géants de la Silicon Valley reconvertie en militante pour le droit de dénoncer les injustices dans la tech.

"C'est toujours blessant d'être accusée de menteuse, mais j'avais des preuves pour tout. J'imaginai ce que cela aurait été sans préparation, et rien que l'idée me donnait le vertige", a raconté la lanceuse d'alerte afro-américaine lors d'une table ronde organisée par des ONG sur ce sujet début novembre.

Ancienne spécialiste des relations avec le gouvernement pour Google et Pinterest, et de la modération des contenus chez Facebook, elle continue d'oeuvrer en faveur de l'éthique dans la tech, mais de l'extérieur, via son cabinet de conseil EarthSeed.

Avec un premier grand succès: l'adoption récente en Californie d'une loi qu'elle a contribué à rédiger, baptisée "Silenced No More" -- "Plus jamais réduit au silence".

A partir de janvier, ce texte interdira aux employeurs d'avoir recours à des clauses de confidentialité pour empêcher les victimes de harcèlement ou de discrimination au travail de s'exprimer librement.

Mi-octobre, elle a aussi mis en ligne un guide pour les lanceurs d'alerte.

"La différence entre les groupes



Aux Etats-Unis, tirer la sonnette d'alarme contre son employeur, c'est prendre la décision de perdre son assurance santé, pour soi et pour sa famille.



de la tech et les autres, c'est le pouvoir dont ils disposent. Et leur volonté de se présenter comme meilleurs pour les employés, pour les consommateurs et la société que les industries traditionnelles. Ce n'est pas vrai", déclare-t-elle à l'AFP.

Diplômée de l'université de Yale en sciences politiques, la jeune femme de 29 ans est née en Alaska d'immigrants nigériens.

Elle a quitté Pinterest fin mai 2020, avec six mois de salaire, après des mois de plaintes en interne et jusqu'à l'Etat de Californie, devant lequel elle a accusé le réseau social de discrimination et de représailles racistes.

Elle reprochait à l'entreprise de la payer moins bien que si elle avait été un homme, mais aussi son absence de réaction quand un collègue avait mis en ligne sa photo, son nom et son numéro de portable, pour l'exposer à du harcèlement anonyme.

Mi-juin, alors que le mouvement antiraciste Black Lives Matter battait son plein aux Etats-Unis, son récit accablant sur Twitter a suscité un scandale pour la société à la réputation jusque-là meilleure que celle des autres plateformes.

"Pinterest a dit à des reporters

que le patron ne savait pas que j'avais ainsi été jetée en pâture par un confrère. (...) Mais j'avais les emails échangés avec le PDG sur ce sujet pour prouver qu'il était bien au courant", relate Ifeoma Ozoma.

Les firmes mises en cause "n'hésitent pas à tenter de discréditer les lanceurs d'alerte par tous les moyens. Elles envoient des choses à tous les médias, juste pour voir si ça prend", abonde Libby Liu, la dirigeante de Whistleblower Aid, qui accompagne notamment Frances Haugen.

Depuis septembre, cette ex-ingénieure de Facebook braque les projecteurs sur le linge sale de la plateforme. C'est la dernière en date d'une longue série de personnes qui ont dénoncé les pratiques non éthiques d'organisations beaucoup plus puissantes qu'elles.

Souvent, ils ont tout à y perdre, à moins de s'être bien armés et bien entourés.

"Il faut penser à tellement de choses. Aux Etats-Unis, par exemple, tirer la sonnette d'alarme contre son employeur, c'est prendre la décision de perdre son assurance santé, pour soi et sa famille. Ce n'est pas rien", détaille Ifeoma Ozoma.

Sans garantie de succès: les fuites

de documents et enquêtes d'ex-employés et de journalistes ont entaché la réputation des géants numériques. Mais elles ont eu peu de conséquences tangibles pour la Silicon Valley, qui dépense des millions de dollars en lobbying chaque année, rien qu'aux Etats-Unis.

Et ce que Frances Haugen martèle sur Facebook - qui fait passer, selon elle, les profits avant la sécurité - n'est pas nouveau non plus.

"De nombreux reporters et ONG le disent et l'écrivent depuis longtemps", reconnaît Ifeoma Ozoma. "On verra bien ce qui en ressortira, mais les révélations s'ajoutent aux précédentes et s'accumulent".

Des manifestations anti-sexisme chez Google en 2018 aux avertissements d'anciens hauts responsables de Facebook, la pression monte.

Après le coup d'éclat d'Ifeoma Ozoma, d'autres salariées de Pinterest ont donné de la voix.

Au point qu'en décembre 2020, la société a versé 22 millions de dollars à Françoise Brougher, son ancienne directrice des opérations - une femme blanche - pour mettre fin à des poursuites pour discrimination sexiste.

Sport

L'Angleterre et la Suisse au Qatar *L'Italie en barrages*

La Suisse s'est qualifiée en beauté pour le prochain Mondial, au Qatar, en battant la Bulgarie 4-0 lundi à Lucerne, alors que l'Italie, championne d'Europe, n'a pas réussi à gagner en Irlande du Nord (0-0) et jouera les barrages.

L'Angleterre a beaucoup moins souffert et a définitivement assuré son billet pour le Mondial-2022 en pulvérisant Saint-Marin (10-0).

Le match nul des Italiens contre la Suisse à Rome (1-1) obligeait la "Squadra Azzurra" à gagner à Belfast face à des Nord-Irlandais très solides en défense (aucun but encaissé à domicile pendant ces éliminatoires).

Les hommes de Roberto Mancini n'ont pas réussi, ils ont douté et même déjoué, tétanisés par l'enjeu, quatre ans après un barrage dramatique pour le Mondial-2018, perdu contre la Suède.

Pendant ce temps, la "Nati", avec au départ autant de points que l'Italie, mais une moins bonne différence de buts, avait un match plus facile à gérer. Elle a dominé de bout en bout et s'est d'abord procuré une kyrielle de corners et d'occasions.

La Suisse a aussi vu deux tirs, d'Okafor et Shaqiri, repoussés par



les poteaux bulgares, et deux buts refusés pour hors-jeu. Mais elle a frappé quatre fois : par Okafor de la tête (48e), Vargas en puissance (57e), Itten (72e) puis Freuler (90e+1). Le compte est bon, rien

ne va plus pour l'Italie.

Dans le groupe de l'Angleterre, la Pologne (2e) sera quand même barragiste, mais elle a été battue 2-1 à Varsovie par la Hongrie et ne sera donc

pas tête de série.

Enfin, pour l'honneur, dans le groupe F, l'Ecosse, déjà barragiste, a battu à Glasgow le Danemark, déjà qualifié (2-0).

Ces barrages s'annoncent pal-

pitants, voire même dramatiques, en mars prochain : douze pays au départ, dont l'Italie et le Portugal, les deux derniers champions d'Europe, et trois places seulement à la fin.

Usain Bolt pense qu'il aurait pu gagner le 100 m à Tokyo



Le légendaire Usain Bolt en est persuadé : s'il était sorti de sa retraite pour les Jeux olympiques de Tokyo l'été dernier, il aurait remporté le 100 m, a-t-il confié à l'AFP.

Quatre ans après avoir quitté les pistes d'athlétisme, Bolt, 35 ans, est toujours aussi foudroyant, désormais avec des mots. "Oui", a-t-il asséné à l'AFP en réponse à la question de savoir s'il aurait pu remporter le 100 m

des JO de Tokyo.

"Cela m'a vraiment manqué, je me disais, +J'aimerais y être+, car je vis pour ces moments-là, c'était difficile pour moi de regarder cette course", a expliqué celui qui était surnommé "Lightning Bolt" (la foudre, l'éclair) dans les bureaux à Dubaï de Pepsi, l'un de ses sponsors.

Sa frustration était d'autant plus grande que la finale du 100 m a été remportée en 9 sec 80/100e à la sur-

prise générale par un inconnu du grand public, l'Italien Lamont Marcell Jacobs.

"Quand j'ai pris ma retraite (en 2017, NDLR), mon coach m'a dit quelque chose : +Tes adversaires ne sont pas plus rapides, c'est toi qui es plus lent+. Je ne l'avais jamais envisagé comme ça", a expliqué l'octuple champion olympique.

"Et c'est un fait : beaucoup d'athlètes n'améliorent pas vraiment

leurs chronos. J'ai tellement repoussé les limites, j'ai commencé à reculer (d'un point de vue des chronos) avec le temps. Courir en 9 sec 80 (le chrono de Lamont en finale), c'était possible", a-t-il insisté.

S'il a réfléchi à rehausser les pointes pour les JO de Tokyo, reportés d'un an en 2021 à cause du Covid, Bolt a rapidement renoncé à ce projet : "J'ai réussi tout ce qu'il y avait à réussir dans ce sport, la question était de savoir si j'avais la motivation", a reconnu Bolt, qui a amassé onze titres mondiaux durant sa carrière.

Les résultats à Tokyo du sprint masculin jamaïcain (aucun représentant en finale du 100 m, 5e du relais 4x100) le désolent ("Ce n'est pas bon"), Bolt a la dent encore plus dure avec ses successeurs au sommet du sprint mondial.

C'est simple, il ne croit aucun d'entre eux capable de battre, ou même d'approcher, ses records du monde du 100 m (9 sec 58) et du 200 m (19 sec 19).

"Je ne crois pas que j'aie vu quelqu'un dans la génération actuelle qui pourrait battre ces records, a-t-il assuré. J'ai encore quelques années

devant moi pour (profiter de) ces records".

Bolt, qui a tenté de se lancer dans une carrière de joueur de football professionnel sans lendemain, aimerait aider World Athletics et faire la promotion à travers le monde du sport qui l'a rendu célèbre et riche. Il en a même fait la demande au patron de l'athlétisme mondial Sebastian Coe.

Mais il ne vise pas à terme la présidence de la Fédération internationale : "Je ne voudrais pas de ce boulot, trop de stress et de travail", a-t-il balayé.

Si ces chronos, records et titres ont marqué les esprits, c'est surtout sa décontraction et son geste en forme d'éclair devenu culte avec lequel il célébrait ses victoires que n'oublie pas ceux qui le rencontrent et qu'on lui réclame pour des photos et selfies.

"Des fois, cela devient un peu, je ne dirais pas embêtant, mais c'est beaucoup, mais je suis le premier responsable, reconnaît-il. Cela ne me fait pas toujours plaisir de le faire, mais je le fais quand même, car c'est pour mes fans et ça les rend heureux".

Mohamed Badi, nouvel analyste vidéo du Raja de Casablanca

Déclinaison des principales missions attribuées à ce jeune cadre maroco-belge

Arrivé au Raja de Casablanca dans les bagages de Marc Wilmots, Mohamed Badi fait aujourd'hui partie du staff technique des Verts. Diplômé de la Sport Business Academy de Paris, celui qui a longtemps travaillé avec les amateurs en Belgique a été nommé au poste d'analyste vidéo et sera au service du projet de jeu du nouveau coach rajaoui.

Alors que dans certains clubs, les analystes vidéo sont vus comme de simples techniciens de la vidéo, chargés de découper, séquencer et monter les images de matchs, le Maroco-Belge de 25 ans, lui, aura la chance de travailler avec un coach qui lui fait amplement confiance et devra compter sur ses analyses et s'appuyer sur ses appréciations.

Si Marc Wilmots a insisté sur le recrutement de Mohamed Badi précisément, c'est parce qu'un analyste vidéo doit s'adapter à la vision footballistique de l'entraîneur. Il faut qu'il arrive à comprendre ses besoins, sa vision du jeu et ce qu'il veut mettre en place. Et le Maroco-Belge ne connaît que trop bien le style de football prôné par Wilmots, ses préférences sur le plan tactique mais également les méthodes de travail adoptées par le coach dans les séances d'entraînement.

Très utile dans l'observation du

détail et membre du staff à part entière, au même titre qu'un kiné ou un préparateur physique, l'analyste vidéo fournit un travail dans l'ombre indispensable à la préparation des rencontres. Loin de la médiatisation des entraîneurs, des directeurs sportifs ou encore celle des joueurs, l'analyste vidéo occupe aujourd'hui une place centrale au sein des clubs professionnels. En compétition ou pendant les entraînements, le métier d'analyste vidéo consiste principalement à capter et observer des séquences de jeu qui sont, par la suite, analysées sous différents points de vue, notamment ceux concernant les déplacements et les attitudes des joueurs, les points forts et les points faibles de son équipe, ou encore la stratégie et l'organisation de jeu des équipes adverses, car l'analyse de l'adversaire est l'une des facettes les plus importantes du métier. Cela permet aux joueurs et au reste du staff de mieux connaître l'équipe adverse et de se préparer de manière optimale.

Après ce travail d'analyse qui nécessite plusieurs heures de travail et exige des efforts considérables, l'analyste réalise un montage vidéo et établit un compte-rendu de ses observations, dans lesquels il doit livrer des données objectives aux joueurs et aux entraîneurs.

D'abord utilisée au basket ou en

football américain, avant de faire son entrée dans le monde du ballon rond, l'analyse vidéo est aujourd'hui de plus en plus fine grâce à des logiciels développés et très précis. «J'utilise des caméras qui n'ont pas besoin de caméraman, elles intègrent de l'intelligence artificielle. La personne qui les utilise dispose d'une tablette analysant les différents modes de jeu, en encodant des données précises», explique Mohamed Badi dans un entretien accordé à Sudinfo, premier site d'information en Belgique francophone. «Suite à cette analyse, je récolte toute les données et je fais les séquençages. Il ne s'agit pas de simples résumés mais de présentations vidéo en fonction des objectifs fixés par les entraîneurs», souligne le jeune spécialiste, titulaire d'un diplôme lui permettant de travailler dans n'importe quel club de D1 française ou belge. Et de poursuivre : «Mes outils me permettent d'accompagner les vidéos d'illustrations et d'animations claires et accrocheuses, sur des images fixes ou en mouvement afin de mettre en valeur l'action de façon efficace et visuelle». «C'est comme ce que l'on voit dans les grands plateaux de télévision, entre les mi-temps des matchs de Champions League», précise-t-il, avant de rappeler que son travail consiste également à donner certaines informations au staff technique au



PH - Sudinfo.be

cours du match. Il s'agit souvent d'informations qui peuvent jouer un rôle crucial dans le déroulement de la rencontre.

Si au Maroc, les équipes de football sont encore très rares à faire appel à ce genre de spécialistes, le FUS a été l'un des précurseurs en la matière dans la Botola Pro, suivi du Raja. Selon des informations qui circulent dans les milieux wydadis, le WAC serait également intéressé par le recrutement d'un analyste vidéo. En Angleterre, à titre d'exemple, ce poste

est fondamental dans la composition des staffs techniques et est ancré dans la culture des clubs, que ce soit dans l'élite ou dans les divisions inférieures. En Premier League, certaines équipes possèdent même plusieurs analystes, chacun se focalisant sur un aspect bien particulier de l'équipe. En France, la Ligue de football professionnel est même allée jusqu'à obliger, dans son cahier des charges, les centres de formation à avoir un analyste vidéo sous contrat.

Mehdi Ouassat

L'AS FAR éliminée au stade des demi-finales de la LDC/dames

L'AS FAR a été éliminée en demi-finale de la Ligue des champions d'Afrique féminine de football, en s'inclinant face aux Ghanéennes de Hassacas (1-2), lundi au stade Al Salam au Caire. Hassacas a pris les devants dans cette rencontre en inscrivant le premier but par Boadua Doris, avant que les Militaires ne remettent les pendules à l'heure par l'intermédiaire de Najat Badri. Ce score s'est

maintenu jusqu'à la fin de la première mi-temps. En deuxième période (77^e), Evelyn Badou a marqué le deuxième but de l'équipe ghanéenne, synonyme de qualification en finale. Les Marocaines ont tenté de revenir au score mais en vain.

L'AS FAR jouera la petite finale contre le perdant du match opposant Mamelodi Sundowns aux Equato-Guinéennes de Malabo Kings.

Participation de l'EN aux Mondiaux de karaté

L'équipe nationale de karaté participe actuellement aux championnats du monde de karaté, prévus du 16 au 21 novembre à Dubaï, aux Émirats arabes unis.

La délégation marocaine est composée de 17 karatékas âgés de 18 à 31 ans, qui concourront dans les catégories kumite et kata, avait indiqué la Fédération royale marocaine de karaté et disciplines associées dans un communiqué.

L'équipe masculine est composée de Adnane Al Hakimi, Bilal Benkacem, Mohamed Hani, Ossama Adari, Abdelali Gina (- 60 kg), Said Oubaya et Anas Al Alami (- 67 kg), Oussama Fahsi (- 75 kg), Mehdi Assariti et Nabil

Chaabi (- 84 kg) et Mohammed Al Bahri (+ 84 kg).

L'équipe féminine est quant à elle composée de Aya Annassiri, Sanaa Aklamam, Chaima Al Hayti (- 50 kg), Hanane Mellal (- 55 kg), Fatima Zahra Chajai (- 61 kg) et Nisrine Birouk (- 68 kg).

Ces championnats du monde constituent une occasion pour les athlètes marocains de participer à un événement de haut niveau qui connaît la participation d'environ 1.000 karatékas de 117 pays, et de remporter des médailles pour promouvoir leur carrière sportive, a souligné la Fédération.

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

AVIS MODIFICATIF D'APPELS D'OFFRES AU "RABAIIS OU A MAJORATION" N° :36/S/J 2021

Le 09/12/2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres au "rabaiis ou a majoration" concernant:

OBJET	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Travaux d'aménagement de quatre (04) salles du lycée Qualifiant HASSAN II au commune territoriale Safi, province de Safi	2.300,00 DH (Deux Mille Trois Cent Dirhams).	152 484,00DH - TTC (Cent Cinquante Deux Mille Quatre Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°10 185/PA

Incendies et réchauffement, un cocktail fatal aux forêts boliviennes

Sur la route qui traverse le Parc naturel de San Matias, dans l'est de la Bolivie, le paysage n'est que désolation. Les milliers d'hectares de forêts, savanes tropicales et zones humides ne sont plus qu'une plaine de cendres et d'arbres calcinés.

"Le feu est arrivé par ces bosquets, jusque-là, tout près", raconte Antonio Tacuchava, qui n'en revient toujours pas d'avoir vu en septembre les flammes arriver à moins d'un kilomètre de sa maison du village de la Candelaria, situé à l'entrée du Parc.

"Une étincelle, dans ces maisons, c'est une allumette", souligne cet ancien agriculteur de 76 ans, en montrant son habitation en paille et protégée.

La sécheresse est devenue préoccupante dans cette "Zone naturelle de gestion intégrée" de 30.000 km² -- la surface de la Belgique -- qui autorise l'élevage, une petite agriculture vivrière et des mines de quartz au sein de l'espace protégé.

Elle se fait aussi durement sentir à Santo Corazon, à 200 kilomètres à l'intérieur du parc.

Le retard des pluies "nous a



beaucoup affectés", se lamente Jorge Suarez, le chef du village. "Le pire c'est pour les animaux qui sont habitués à vivre dans les bois", ajoute l'homme de 54 ans.

Dalcy Cabrera ouvre un robinet dans sa maison, mais rien ne coule. "En période de sécheresse, l'eau n'arrive pas", explique cette femme au foyer de 36 ans.

C'est un cercle vicieux : l'absence de végétation provoquée par

les incendies, couplée aux effets du réchauffement climatique, entraîne une augmentation de la chaleur et un raccourcissement de la saison des pluies, une sécheresse qui favorise à son tour les feux.

La Bolivie, qui abrite une des plus riches biodiversités du monde, occupe la troisième place des pays ayant le plus perdu de forêts primaires en 2020, derrière le Brésil et la République démocratique du

Congo, selon l'ONG Global Forest Watch. Le pays sud-américain dépasse désormais l'Indonésie.

Depuis début 2021, 34.000 km² sont déjà partis en fumée, après plus de 50.000 km² en 2020 et autant en 2019. La région de Santa Cruz (est), grenier du pays, est la plus touchée.

Personne n'est dupe sur l'origine volontaire de ces incendies afin de défricher des zones forestières pour les transformer en terres agricoles, ou de préparer la terre avant les semences.

Cette pratique de brûlis, connue en Bolivie sous le nom de "chacqueo", est légale une fois la saison des pluies terminée, en mai et juin. Mais ceux qui ne respectent pas les délais ou la surface de 20 ha autorisés risquent peu. Et les feux deviennent vite incontrôlables.

Sous la présidence du dirigeant de gauche Evo Morales (2006-2019) de nouvelles lois ont encouragé ces pratiques pour étendre les zones agricoles au nom de la "sécurité alimentaire".

Mais "cela peut prendre des décennies pour que (la nature) se remette de ces incendies", alerte le biologiste Juan Carlos Catari. "Certains endroits ont perdu plus de la

moitié de leur flore" et "ce n'est pas parce que la végétation reverdit à l'arrivée des premières pluies que (la forêt) s'est rétablie".

Dès 2009, une étude du ministère de l'Environnement tirait déjà la sonnette d'alarme : "A ce rythme de déforestation, les forêts boliviennes auront disparu en 2100".

En s'enfonçant dans le parc, la route dévoile un sol craquelé sous des milliers de palmiers calcinés.

"En plus de tuer le tronc, le feu tue les propriétés du sol", déplore la biologiste Carla Ramirez, du Service national des aires protégées (Ser-nap).

Quelques "tajibo", arbres emblématiques du pays, ont survécu et leurs fleurs apportent quelques touches de couleur dans la grisaille. Il y a aussi l'ara hyacinthe (*Anodorhynchus hyacinthinus*) au plumage bleu cobalt, emblème de la faune de San Matias.

Selon les organisations internationales, il ne reste plus que 4.300 spécimens de cet oiseau endémique de la région classé comme "vulnérable" sur la liste rouge des espèces menacées par l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN).

Recettes

Cake marron-chocolat



Ingrédients

200g Chocolat noir
400g Purée de marron non sucrée
220g Beurre ramolli
100g Sucre en poudre
4 Oeufs
Calories = Elevé

Préparation

Faites fondre le chocolat cassé en morceaux au micro-ondes. Préchauf-

fez le four th. 6 (180 °C).

Fouettez les œufs avec le sucre. Incorporez 200 g de beurre, le chocolat fondu puis la purée de marron. Mélangez.

Versez la pâte dans un moule à cake beurré. Enfourez 25 min. Laissez refroidir puis réservez 12 h au frais avant de démouler.

Sortez le gâteau à température ambiante 10 min avant de le servir, accompagné de crème fleurette parfumée de cacao.

En Inde, un parti lance son parfum électoral

Un parti d'opposition de gauche en Inde a lancé son propre parfum pour séduire les électeurs avant un scrutin régional, avec "une fragrance de fraternité, d'amour et de socialisme" qui peut "mettre fin à la haine".

Le jus, composé de "22 essences naturelles" en référence aux élections prévues début 2022 dans l'Etat septentrional d'Uttar Pradesh, a été présenté par le Samajwadi Party. Le flacon, aux couleurs rouge et vert du parti, est frappé de son logo électoral représentant une bicyclette.

"Lorsque vous l'utilisez, la colère et la haine dans l'air ambiant seront vaincues", a promis un député local membre de ce parti, Pushpraj Jain.

"Nous allons aussi présenter un autre parfum avec 24 essences naturelles" pour les élections suivantes en 2024, a-t-il ajouté. Le parfum a été distribué aux journalistes et aux employés du parti lors d'une conférence de presse sans qu'il soit précisé quand et comment les électeurs pourraient se le procurer.

Selon des médias locaux, le chef du parti, Akhilesh Yadav, ex-ministre en chef de l'Etat, avait déjà lancé en 2016 quatre parfums inspirés de quatre villes de l'Uttar Pradesh pour célébrer ses quatre années dans ces fonctions.

M. Yadav espère que sa formation va planter le Bharatiya Janata Party (BJP) du Premier ministre nationaliste hindou dans cet Etat qui est le plus peuplé du pays avec ses quelque 230 millions d'habitants.

L'Uttar Pradesh est dirigé depuis 2017 par le BJP avec pour chef local Yogi Adityanath, un moine hindou âgé de 49 ans. Proche de M. Modi,



il est connu pour ses déclarations enflammées contre les musulmans. Une nouvelle victoire électorale durant le scrutin attendu pour février ou mars pourrait le placer en position de successeur potentiel à M. Modi, âgé de 71 ans.

Les élections en Uttar Pradesh, qui a donné au pays huit de ses Premiers ministres depuis l'indépendance, sont considérées comme un baromètre de popularité du pouvoir en place à New Delhi. Comme dans d'autres Etats, les hommes politiques et les partis déploient tous leurs efforts pour gagner, à grands coups de cadeaux voire d'argent donné.